

# Covid-19

**Ayons une attitude responsable**  
Restons chez nous et appliquons les consignes  
données par le gouvernement. *La rédaction*

MALI

# 598

[www.malikile.com](http://www.malikile.com)

L'information est l'oxygène des temps modernes

MERCREDI 06 MAI 2020

# Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



# Oumar Mariko La chute d'un révolutionnaire



**Lutte contre le covid-19 : Les propositions  
concrètes du CSDM !**



**L'avenir de la démocratie au Mali : La nouvelle  
Assemblée nationale aura-t-elle les coudées franches ?**

# Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



## Ramadan 2020

**A l'occasion du mois béni de ramadan 2020,**

la rédaction de votre quotidien préféré Malikilé  
vous souhaite un bon ramadan.

Puisse Dieu nous protéger et benir le Mali.

**Malikilé vous remercie pour votre fidélité.**



<b>Une</b>	Oumar Mariko : La chute d'un révolutionnaire	<b>P.4</b>
<b>Brèves</b>	Nouvelle législature du Mali : Manassa prive le peuple de ces vrais représentants à l'hémicycle	<b>P.11</b>
	Commune I, Bougouni, Sikasso : Des mécontents envahissent les rues, Manassa prise à partie, des arrestations en cours	<b>P.11</b>
	Assane Magatte Seye à Propos des manifestations : «Que Dieu préserve le Mali»	<b>P.12</b>
	Décès de Aissata Cissé : L'hommage de Salif Sanogo	<b>P.12</b>
	Arrêt de la Cour constitutionnelle : Des manifestations signalées dans plusieurs localités	<b>P.13</b>
	Coronavirus : Le ministre de l'Emploi du Niger meurt après son hospitalisation	<b>P.13</b>
	Affaire d'accouchement d'une recrue à la police nationale : Dans un État sérieux, le Général Salif Traoré se serait démis de ses fonctions !	<b>P.14</b>
	Crise scolaire au Mali : Les enseignants observent un sit-in pour réclamer leurs salaires	<b>P.14</b>
<b>Actualité</b>	Lutte contre le covid-19 : Les propositions concrètes du CSDM fait!	<b>P.16</b>
	Cours à distance au Mali : Un véritable simulacre !	<b>P.17</b>
	Couvre-feu et confinement : Des violences conjugales refont surface	<b>P.18</b>
	Youssouf Toloba, chef du Mouvement Dan Na Ambassagou : « Il ne faut pas monnayer la souffrance des communautés »	<b>P.19</b>
	COS, livreur de pains : Oui, nous sommes obligés de violer le couvre-feu »	<b>P.22</b>
<b>Politique</b>	Contentieux électorale en C V : Moussa Timbiné sort victorieux	<b>P.23</b>
	L'avenir de la démocratie au Mali : La nouvelle Assemblée nationale aura-t-elle les coudées franches ?	<b>P.24</b>
	Les plaintes de l'AJCAD au second tour des législatives : « Nous avons été marqués par le pouvoir de l'argent pendant ces élections »	<b>P.26</b>
	Impayés de l'atelier sur le DNI : Le ministère des Réformes Institutionnelles refuse de rembourser des billets d'avion	<b>P.27</b>
	Législatives 2020 : La contribution de Makanfing Konaté	<b>P.28</b>
<b>Culture &amp; société</b>	Karité : Un facteur d'atténuation du changement climatique	<b>P.36</b>
<b>International</b>	Enquête Covid-19 au Sénégal : Quand l'Institut Pasteur monopolise les tests et pose un problème de souveraineté nationale	<b>P.37</b>
	Nouvelle constitution guinéenne : Alpha Condé renforce ses pouvoirs et fragilise le parlement	<b>P.39</b>
	Coronavirus en France : Macron ne partage la vision de son Premier ministre sur l'«écroulement économique»	<b>P.40</b>
	Déconfinement: les départements différenciés en «vert» et «rouge» pour le 11 mai, annonce Philippe	<b>P.40</b>
	Lutte contre le Covid-19 : Les autorités ivoiriennes lancent l'opération «Zéro Covid-19 dans les quartiers défavorisés»	<b>P.41</b>
<b>Sport</b>	Samuel Eto'o : «Le Cameroun a déjà tout pour abriter une CAN»	<b>P.42</b>

## Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)  
**Siège** : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)  
**Email** : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com  
**Site Web** : www.malikile.com  
**Contacts** : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte

P.13



P.19



P.23



# Oumar Mariko : La chute d'un révolutionnaire



**D**epuis 1991, Oumar Mariko était au-devant de la scène politique malienne. D'abord en tant que leader étudiant, il a créé le puissant syndicat des élèves et étudiants du Mali, l'AEEM, qui a fait souffrir tous les régimes de l'ère démocratique, puis en tant que député régulièrement élu à l'Assemblée nationale du Mali depuis 2007. Les dernières élections législatives des 29 mars et 19 avril lui auront été fatales car il vient d'être déclaré battu dans son fief de Kolondiéba où il semblait indéboulonnable. Est-ce la fin politique d'un homme qui a pratiquement contesté tous les régimes au Mali, d'Alpha Oumar Konaté à Ibrahim Boubacar Kéita, IBK, en passant par Amadou Toumani Touré, ATT. Tantôt membre de la mouvance présidentielle tantôt farouche opposant, Oumar Mariko aura été une tête brûlée dont nul ne pouvait être sûr de l'amitié totale.

C'est en 1991, lors de la lutte contre le régime de Moussa Traoré, qu'Oumar Mariko s'est révélé aux Maliens. En effet, membre fondateur de l'Association des Elèves et Etudiants du Mali (AEEM), il va organiser ses militants pour en faire une véritable machine de déstabilisation. D'abord connue pour lutter en faveur de l'amélioration des conditions de vie et de travail des élèves et étudiant du Mali, l'AEEM de-

viendra une véritable machine de guerre dont certains acteurs politiques du Mouvement démocratique vont se servir, notamment à travers des marches suivies très souvent de casses. L'AEEM, comme d'autres franges de la société malienne, paiera un lourd tribut particulièrement lors de ce qui est désormais appelé le Vendredi noir. Il s'agit de la journée du 22 mars 1991 où les forces armées et de sécurité ouvraient le feu sur des manifestants à mains nues, faisant des dizaines de victimes parmi la jeunesse.

C'est donc fort justement que les tombeurs de

Moussa Traoré feront entrer l'AEEM au sein de la Transition à travers le Comité de Transition pour le Salut du Peuple (CTSP). Certains politiques et analystes politiques diront par la suite qu'il s'agissait d'une erreur monumentale car les étudiants étaient au cœur même du pouvoir dont ils vont découvrir tous les rouages et toutes les combines. Ils s'en serviront à merveille par la suite pour faire chanter tous les régimes politiques issus de l'ère démocratique. Même s'il n'est resté que deux ans à la tête de l'AEEM (1991-1992), Oumar Mariko aura su insuffler une dynamique et une philosophie de la lutte des plus grands hommes révolutionnaires du monde. Malheureusement après son charismatique leader, l'AEEM se fourvoiera dans des querelles violentes de chefferie sur fond de course à l'argent que le pouvoir mettait à la disposition du syndicat des élèves et étudiants pour bénéficier de ses faveurs.

Oumar Mariko était un batailleur, un véritable guerrier qui ne reculait devant rien. Oumar Mariko n'a jamais eu sa langue dans la poche même si ses détracteurs disent de lui qu'il est resté l'éternel étudiant contestataire, ne s'entendant avec personne. La seule ombre à son tableau de révolutionnaire aura été l'argent qu'il a reçu d'ATT dont il a dit qu'il s'agissait « d'un cadeau du grand frère au petit frère », ce qui n'a convaincu que peu de monde. Entré à l'Assemblée nationale du Mali en 2007, Oumar Mariko y sera réélu en 2013. Il aura marqué son passage à l'Hémicycle à travers ses interpellations des membres du Gouvernement dont la plus mémorable aura été celle qui le vit en découdre violemment avec feu le Général Sada Samaké, alors ministre de la Sécurité.





Les joutes oratoires étaient la spécialité d'Oumar Mariko qui sera resté un des animateurs d'une Assemblée où le débat véritable n'était tenu que par quelques députés comme Soumaïla Cissé, Mountaga Tall et le bouillonnant Mamadou Hawa Gassama.

Dans une Assemblée nationale où la contradiction n'est que rarement portée, Oumar Mariko manquera. Le Président de Solidarité Africaine pour la Démocratie et l'indépendance (SADI) aura sans doute été victime de ses prises de positions et de ses revirements que ses électeurs ne comprennent pas toujours et, sans doute même, ses partenaires au sein du SADI. Oumar Mariko aura été l'incompris sur une scène politique où retourner sa veste à l'occasion, s'allier entre opposition et majorité pour les élections ne sont pas considérées comme une incongruité mais comme une façon d'arriver coûte que coûte à l'Hémicycle où on aura tout le temps de s'engueuler amicalement pour faire diversion. Ainsi, quand la Cour Constitutionnelle validera la seconde prorogation du mandat des Députés sur demande du Gouvernement, Oumar Mariko déclarera que lui et les Députés de son parti ne siègeraient pas à l'Assemblée nationale au motif que celle-ci était devenue par ce fait illégale et illégitime. C'est à contrecœur que le Président de la SADI reviendra sur sa décision car il n'avait été suivi ni par son parti encore moins par ses camarades Députés.

La SADI est présentée comme un « Parti politique démocratique, populaire, patriotique et panafricaniste ». Ce qui fait d'Oumar Mariko un admirateur des premiers chefs d'Etat africains comme Modibo Kéita, Sékou Touré ou Kwamé Nkrumah. C'est un militant de gauche dont la lutte anticapitaliste est connue de tous. Et cette ligne, il l'a toujours défendue contre vents et marées. Très tôt, il s'avère

comme un farouche opposant au Président Alpha Oumar Konaté et son Parti l'ADEMA-PASJ, qu'il considère comme des traîtres au Mouvement démocratique qui avait un moment regroupé tous les opposants à Moussa Traoré mais qui se scindera au fil des dissensions nées de la mainmise de l'ADEMA-PASJ sur la politique malienne. Ainsi Oumar Mariko sera membre du Collectif des Partis Politique de l'Opposition (COPPO) avec l'appui de la branche dure de l'AEEM dont le Président du SADI sera accusé d'être le manipulateur. Cela lui vaudra quelques mois d'exil.

Quand Amadou Toumani Touré (ATT) arrive au pouvoir en 2007, la SADI entre au Gouvernement. En 2007 Oumar Mariko est candidat à la Présidentielle contre le même ATT. Et quand le 22 mars 2012 ce dernier est victime d'un coup d'Etat, le Président de la SADI soutient les militaires qui venaient de prendre le pouvoir. Lorsque l'élection présidentielle de 2013 met aux prises IBK et Soumaïla Cissé au second tour, Oumar Mariko n'hésite pas à soutenir le premier qui a été, en 1994, le bourreau de l'AEEM. Soumaïla Cissé était à ses yeux un capitaliste de première classe. Comme il fallait s'y attendre, le régime d'IBK subira par la suite les foudres de la SADI quand les diffé-

rentes affaires de corruption et la tentative de révision de la Constitution du 25 février 1992 feront soulever une bonne partie de l'Opposition politique et de la Société civile.

Une fois de plus, Oumar Mariko se révèle être ce que beaucoup considèrent comme un éternel insatisfait. Pourtant l'homme est resté fidèle à sa ligne politique qui est de gauche. Il ne semble pas avoir compris toutefois que le socialisme qu'il défend a fait le malheur de biens des Maliens et que les paysans maliens dont il se réclame ont une expérience douloureuse et traumatisante de l'option politique de la première République. Les électeurs de Koulondiéba se sont-ils lassés d'un homme qui ne semble s'entendre avec personne ou auraient-ils été achetés par ses concurrents comme semble soutenir Oumar Mariko ? Difficile de le dire avec la validation par la Cour Constitutionnelle des résultats provisoires donnés par le Ministre de l'Administration territoriale. Est-ce la fin politique de celui qui aura été depuis 1991 un révolutionnaire ? Rien n'est moins sûr si l'on se réfère à son score lors des dernières législatives. Cependant, loin de l'Assemblée nationale du Mali, Oumar Mariko aura peu d'occasions de rester visible sur la scène politique malienne. Pour un homme habitué aux joutes oratoires et à la contestation politique, l'absence à l'hémicycle sera plus que la traversée du désert. Et les 03 Députés que la SADI a glanés auront du mal à exister au sein d'une Assemblée qui sera dominée par le parti présidentiel et ses alliés. A coup sûr l'Assemblée nationale sera orpheline d'Oumar Mariko. Mais la prochaine mandature sera sans doute la plus longue pour le Président de la SADI.

■ **Diala Thiény KONATÉ**



**Arouna Modibo TOURÉ**

Merci à l'UNICEF @unicefmali et à @MbarangaUN pour votre soutien financier aux associations de #jeunesse . Tous engagés contre le #covid19



Ce matin lancement de l'opération « Jeunes, luttons contre la pandémie » pour sensibiliser à la lutte contre le #coronavirus et aux gestes barrière dans 195 communes du #Mali



**Bams Cissé**

Et c'est parti pour 5 ans de dur labeur pour l'intérêt collectif et pour le changement tant espéré par nos populations. Qu'Allah t'accompagne et te protège dans ta noble mission Honorable député



**Abdoulaye Konaté de Kita**

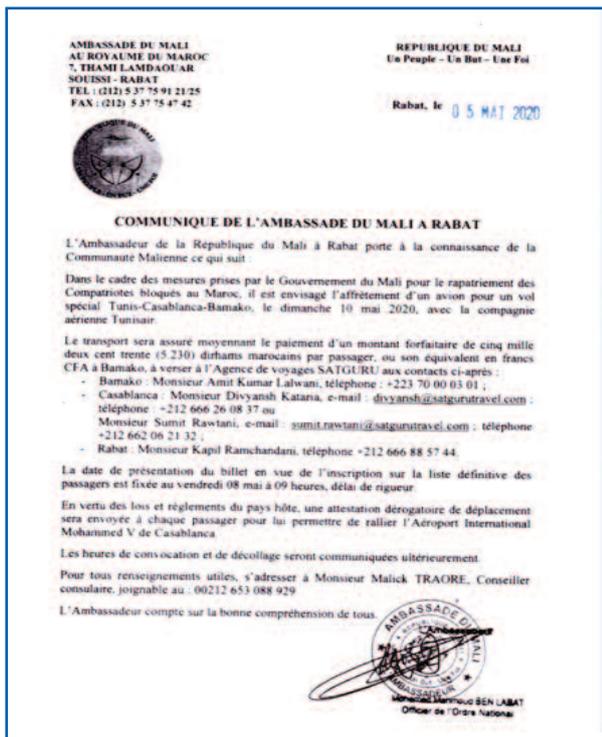


**Conseil Supérieur de la Diaspora Malienne**

Suite à la fermeture des frontières pour cause de Covid19 et dans le cadre des rapatriements des maliens en séjour dans les pays étrangers qui se sont retrouvés bloqués, le Président Ibk a ordonné au premier Boubou Cissé de faire en sorte que nos compatriotes retournent en terre malienne dans les plus brefs délais. À cet effet, l'Etat malien a débloqué 6 milliards de francs cfa mais aujourd'hui, l'ambassade du Mali auprès du Royaume du Maroc exigent à ces maliens bloqués dans ce pays de prendre un billet d'avion retour d'un montant d'environ 350000 fcfa. Or, ces maliens avaient déjà leurs billets retours et malgré le déblocage de ce fonds exceptionnel de 6 milliards. Nous interpellons son Excellence l'ambassadeur du Mali BEN LABAT et l'agence de voyage Satguru de ne pas faire payer nos compatriotes car un fonds disponible pour cela. Le Conseil Supérieur de la Diaspora Malienne (CSDM) demande à tous ceux qui se trouvent dans cette situation de refuser cette proposition malhonnête.



Voir la lettre de l'ambassadeur ci-dessous.



Le Conseil Supérieur de la Diaspora Malienne (CSDM) condamne avec fermeté l'agression des forces de sécurité du Burkina Faso perpétrée le 2 mai 2020 causant la mort de maliens réfugiés dans le camp de Mentao (frontière Mali-Burkina) selon un rapport du Haut Commissariat au Réfugiés (HCR). Voir article ci-dessous.

Le CSDM demande aux plus autorités des deux pays de prendre très rapidement des mesures afin de sécuriser les camps et que les maliens réfugiés ne soient plus victimes de stigmatisation dans ce pays d'accueil ainsi qu'en Mauritanie, l'Algérie et le Niger.

Burkina Faso: Le HCR condamne les violences à l'encontre de réfugiés maliens.

04 mai 2020 | English | **يبرع**

Réfugié âgé et sa famille, peu après leur arrivée au camp de Mentao, dans la région du Sahel, en mai 2018

Réfugié âgé et sa famille, peu après leur arrivée au camp de Mentao, dans la région du Sahel, en mai 2018 HCR/Moussa Bougma

Le HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, condamne les violences qui auraient été commises ce 2 mai par les forces de sécurité contre des réfugiés maliens, dans le camp de Mentao, faisant 32 blessés parmi les réfugiés.

Le camp, qui abrite 6 500 réfugiés, est situé dans la région du Sahel, l'une des plus instables du Burkina Faso, à la frontière avec le Mali. Selon les témoignages de réfugiés, les forces de sécurité sont entrées dans le camp, à la recherche d'individus armés impliqués dans une attaque contre des soldats, plus tôt dans la journée. Un soldat a été tué et un autre est porté disparu.

Les forces de sécurité ont pénétré dans le camp et procédé à une recherche porte-à-porte, et selon les témoignages, forçant les

hommes et les garçons à sortir avant de les frapper à coups de matraque, ceinturon et corde. Les réfugiés se sont vus accuser de complicité à l'égard des assaillants non-identifiés et ordonner de quitter le camp dans les 72 heures, sous peine de mort.

« De tels actes de la part des forces de sécurité sont totalement inacceptables » a déclaré Millicent Mutuli, Directrice du Bureau régional du HCR pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre. « Les réfugiés du camp de Mentao doivent être protégés » a-t-elle ajouté.

Le HCR a demandé l'ouverture urgente d'une enquête sur cet incident et fait part au Ministère des Affaires étrangères de ses sérieuses préoccupations quant à la sécurité des réfugiés.

Tous les réfugiés blessés reçoivent actuellement des soins au centre de santé de Djibo, la ville voisine du camp, dont quatre pour des fractures.

Le HCR réitère son appel au Gouvernement du Burkina Faso d'autoriser la relocalisation des réfugiés vivant dans le camp vers un endroit plus sûr, et offre son appui aux autorités.

Le HCR a été forcé d'évacuer son personnel de Mentao en novembre 2019 en raison de l'insécurité persistante. L'accès au camp est sporadique, alors que les conditions des réfugiés, essentiellement des femmes et des enfants, y sont désespérées, l'école, le centre de santé ainsi que le poste de sécurité ayant fermé.

### Mamoutou Tangara



Elle vient de procéder à son enregistrement à l'Assemblée Nationale. L'honorable Salimata TRAORÉ remercie toutes celles et tous ceux qui l'ont fait d'elle une élue de la nation. Par ailleurs, elle compte sur votre accompagnement tout au long de son mandat. Les bénédictions de la population de Ségou et celles de toute la nation sont demandées. Vive un Mali uni et prospère au service de la population.





mination et la propagation du virus. Suivez le reportage de l'#ORTM2. Le télétravail est une réalité à l'AGETIC.

## Moussa Baba Coulibaly

Covid19. 612 cas confirmés, 42 jours après le premier cas. En moyenne 14 pers sont testées positives par jour. Inquiétant !



## Madani Tall

COVID-19 : La fin des certitudes

Nombre de penseurs ont perçu que nous sommes au seuil d'une refonte de notre société et de la façon dont nous y interagissons. Le dogme néolibéral de Friedman, Hayek et Allais qui a dominé les trente dernières années est mis à mal, non pas par la guerre, le terrorisme ou l'émergence d'une nouvelle dialectique, mais par un petit virus inconnu.

La pensée actuelle dérive d'une « trinité hégélienne » composé d'Hegel lui-même, suivit par Kojève qui voyait la fin de l'histoire par la victoire du marxisme et enfin Fukuyama, l'un de nos professeurs vedette de l'Université Johns Hopkins SAIS, qui a l'opposé connaît le succès avec une fin caractérisée par la victoire du libéralisme dans son oeuvre séminale « La fin de l'histoire et le dernier homme ».

Or autant nous sommes d'accord avec Hegel sur le fait que la philosophie est le dépassement des fausses évidences. Autant lorsque l'on sait que l'histoire pour lui trouve sa réalisation objective dans l'Etat, nous ne pouvons que suspecter sa fin de l'histoire comme la fin de l'Etat et l'avènement du libéralisme absolu revendiqué par Fukuyama. Une société qui selon Bourdieu « tend à favoriser la coupure entre l'économie et les réalités sociales »

C'est à cet état de dernier Homme que Nietzsche dit le « plus méprisable des hommes, qui ne sait plus se mépriser lui-même », plus centré sur soi que sur les grandes espérances et questions humaines que le néolibéralisme nous condamne. A ne plus être des humains mais des consommateurs, sous le regard d'Etats impuissants assujettis à la finance. Et être keynésien est devenu une injure. Le marché rien que le marché.

Or la mécanique néolibérale bien huilée se révèle impuissante face à un petit virus qui dans son aréopage de douleur a le mérite de remettre l'Etat au centre du jeu, de remettre en perspective l'égalité du travail et du capital, de rappeler que la valeur et non matière première reste l'homme.

Ceux qui vilipendaient Keynes appellent aujourd'hui aux nationalisations, là où l'on rechignait à doter les hôpitaux et valoriser les professions soignantes, l'on s'enorgueillit de faire renaître la souveraineté économique. Boris Johnson dans la négation paye le prix fort, tandis que Bruno Le Maire révèle son pragmatisme... En Afrique Macky Sall donne l'exemple.

Selon Attali « à chaque fois qu'une pandémie ravage un continent, elle discrédite le système de contrôle. Le pouvoir politique appar-



tiendra à ceux qui sauront démontrer le plus d'empathie pour les autres. Les secteurs économiques dominants seront d'ailleurs aussi ceux de l'empathie : la santé, l'hospitalité, l'alimentation, l'éducation, l'écologie. En s'appuyant, bien sûr, sur les grands réseaux de production et de circulation de l'énergie et de l'information, nécessaires dans toute hypothèse ». Revenant donc comme le veut Kant à « la seule liberté de bien faire et non la liberté absolue ».

Alors il y a les nations qui auront anticipé l'avènement de ce changement de paradigme et celles qui le subiront au risque de dériver totalitaires. Toutefois, ce n'est pas la fin de l'histoire qui est plus leibnizienne qu'hégélienne puisqu'elle ressemble à une série infinitésimale tendant vers l'infini. Dieu veille.

## Hamady Traore

ALERTE INFO: Le Japon a mis à la disposition de l'Etat malien, 4.237 tonnes de riz, dans le cadre de son assistance alimentaire au Mali (Note de l'ambassade).



## Aliou Bk Kouyate

Je me demande quelle mouche à piquer le Mali et les Maliens  
Pourquoi autant de violence, pour qui?



## Ambassade des Etats-Unis au Mali

Voulez-vous savoir davantage sur le COVID-19? Regardez cette video en entier. Dr Mamadou Sounalo Traore, l'un des plus grands Médecin Spécialiste en Santé Publique et Epidémiologie du Mali répond aux questions de Monsieur Adama Kouyaté, Directeur du Centre Americain, sur les mesures préventives pour éviter le COVID19 et les nombreuses rumeurs sur cette maladie. Ce programme est initié par l'ambassade des Etats-Unis au Mali.

#StopCovid19 #USAMali #CentreAmericainBamako #AmericanCenterBamako #COVID19



## Ministère des Affaires Étrangères - Coop - Int

Koulouba, le 05 mai 2020.

COMMUNIQUE JOINT RELATIF A L'ASSISTANCE ALIMENTAIRE DU GOUVERNEMENT DU JAPON A L'INTENTION DU PEUPLE MALIEN

Le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Mali et l'Ambassade du Japon au Mali informent l'opinion nationale que le Gouvernement du Japon a mis à la disposition du Gouvernement du Mali, quatre mille deux cent trente-sept (4 237) tonnes de riz, dans le cadre de son assistance alimentaire au titre de l'année fiscale 2018.

Ainsi pour appuyer les efforts du Gouvernement du Mali dans la mise



en œuvre de son plan de riposte contre la pandémie du COVID-19, il sera procédé à la distribution gratuite de mille (1 000) tonnes de riz aux couches les plus démunies au centre et au nord de notre pays. Au nom du Gouvernement du Mali, le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale a salué cette décision du Gouvernement du Japon qui contribuera aux actions de l'État dans la lutte contre l'insécurité alimentaire au Mali.  
Bureau de l'Information et de la Presse/MAECI

### Etienne Fakaba Sissoko



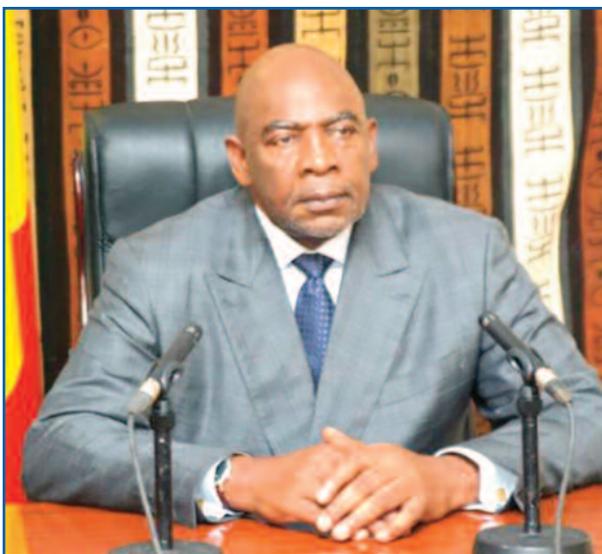
Oumar Mariko : « Désobéissance civile, refus du couvre-feu comme à Kita et siting à Kayes, le bateau du pouvoir prend de l'eau et les arrestations s'arrangeront rien.

I B K n'a pas l'étoffe d'homme d'état pour faire face à cette crise. Il n'a aucune réponse. Vous me croyez pas ? Alors wait and see... la réponse est politique, elle n'est ni dans le droit ni dans la répression comme ibk ne connaît que la violence comme mode de gestion alors il va s'en gouffrer. »

### Ashley Leïla MAIGA

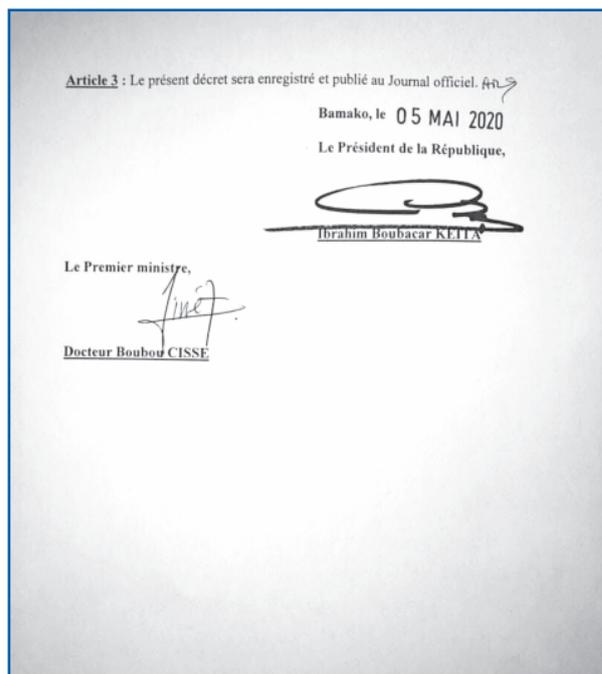
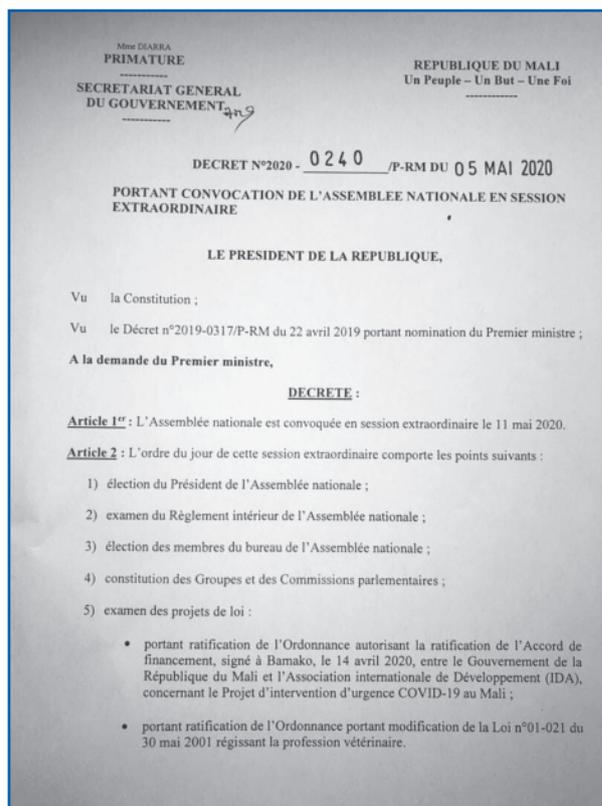


Au fait, que devient le navigateur interplanétaire, Cheick Modibo Diarra, alias « Premier ministre plein pouvoir » et « kamalen » du capitaine Sanogo ! J'espère qu'il n'a pas échoué sur une planète inconnue. Nous ne l'avons plus entendu depuis la présidentielle de 2018. #Mali.



### Figaro du Mali

Le décret de l'assemblée nationale signé en vue de désigner le président du parlement, le bureau de l'assemblée et ou encore le règlement intérieur.



### Forces Armées Maliennes



Le 5 mai 2020, les #FAMa ont repoussé une attaque des Groupes Armés Terroristes (#GAT) à Goundam à la sortie vers Tombouctou. Des éléments GAT enturbannés et indéterminés ont ouvert le feu sur la position FAMa qui ont riposté faisant ainsi fuir les assaillants.

## Nouvelle législature du Mali : Manassa prive le peuple de ces vrais représentants à l'hémicycle



**D**ommage ! Dommage ! Dommage !, le peuple malien dans sa majorité a été contrarié, par la Cour Constitutionnelle, dans le choix de ses députés. Pour cette 6ème législature du Mali démocratique, la présidente Manassa Danioko et les huit (8) autres sages de la haute juridiction en matière électorale en ont décidé autrement. Puisque, pratiquement toutes les listes données vainqueurs par le ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation, à ce 2ème tour des législatives 2020, ont été déclassées au second rang. Ainsi, cette réaction de Manassa et ses collaborateurs amène tout observateur de la vie politique malienne à se poser une multitude de questions. Les neuf (9) sages veulent-ils précipiter le départ d'IBK, par des soulèvements populaires ? Par ce verdict, contraire aux résultats issus des urnes, ont-ils cherché à mettre le feu au pays ? Quelle légitimité ces députés auront-ils vis-à-vis de leurs bases électorales ? Voilà autant d'interrogations auxquelles seule Manassa et ses homologues pourront répondre.

En effet, jamais dans l'histoire de notre Assemblée nationale, en dehors de celle de 1997, aucune élection législative n'a connu autant de contestations comme celle-là. Partout, les populations sont sorties pour exprimer leur ras-le-bol contre les résultats définitifs de ces élections, proclamés par Manassa Danioko. Le peuple, dans son ensemble, croit pour l'une des rares fois que les élus qui vont le représenter à l'Assemblée nationale reflèteront leur image. Manassa Danioko et les huit (8) sages de la Cour Constitutionnelle en ont décidé autrement. Du coup, ils ont brisé l'espoir de tout un peuple qui pensait pour la première fois avoir des représentants dignes de nom. Ces « honorables députés » devraient avoir à l'esprit que se faire élire sur fonds de constations est gage d'une certaine illégitimité vis-à-vis de son peuple.

A rappeler que toutes requêtes introduites après ce second tour des législatives, auprès de la Cour Constitutionnelle, ont été tranchées en faveur du parti au pouvoir et ses alliés.

En définitive, cette majorité forcée par la mouvance présidentielle, avec la bénédiction de Manassa et ses collègues, n'aura pas de mal à tenter d'entreprendre les réformes constitutionnelles ayant fait déjà l'objet d'échecs. Même si celles-ci passent à l'Assemblée nationale, elles risqueront de buter contre une opposition de la rue, comme en 2017, avec la plateforme "An Tè Abana". Affaire à suivre donc.

■ Ki-Zerbo

## Commune I, Bougouni, Sikasso : Des mécontents envahissent les rues, Manassa prise à partie, des arrestations en cours



**L**a proclamation des résultats de la Cour Constitutionnelle a été suivie par quelques actes de mécontentement en Commune I, à Bougouni et à Sikasso. Des interpellations ont eu lieu à Bougouni. Après que les résultats définitifs des élections législatives du 19 avril 2020, ont été proclamés par la Cour Constitutionnelle en début de soirée du jeudi 30 avril, les populations de la Commune I de Bamako, de Bougouni, Sikasso étaient mécontentes. Plusieurs jeunes malgré le couvre-feu ont tenu à exprimer leur mécontentement. A cause du couvre-feu, les manifestations n'ont pu continuer dans la nuit. Toutefois, on dénote des pneus brûlés çà et là, des barricades érigées. Visiblement en colère, les manifestants pour la plupart des jeunes pour ne pas dire des enfants proféraient des mots de bassesses à l'endroit des autorités du pays, de la présidente de la Cour Constitutionnelle. Pour eux, ce qui s'est passé à la Cour Constitutionnelle ne reflète pas la réalité sur le terrain. Et de poursuivre que les « députés nommés » par les 9 sages ne vont jamais les représenter. Ils pointent d'un doigt accusateur la présidente de la Cour qui, selon eux, les ont sevrés de leur victoire. Pour les jeunes, la Cour n'a pas dit le droit mais a fait de la politique.

Les scènes de colère sont consécutives aux résultats donnés par la présidente de la Cour Constitutionnelle qui, à leurs yeux, est « partielle ». En Commune I de Bamako, la liste RPM-Adéma a été élue alors que cette liste avait été recalée par les résultats provisoires. A Kati, C'est toujours la liste Adéma-RPM-URD qui a eu le dessus sur celle d'ASMA, Parena... A Sikasso, proclamée vainqueur par le ministère de l'Administration territoriale, l'alliance Adéma est tombée au profit du RPM-Codem. Du côté de Bougouni, il y a eu revirement de situation. Le résultat provisoire qui avait donné gagnant la liste composée de Bakary Togola et Ntji Doumbia a été infirmé par les 9 sages. Selon le commissaire de Bougouni, une dizaine de jeunes ont été interpellés.

Il faut dire que la Cour Constitutionnelle est la seule juridiction habilitée à proclamer les résultats définitifs et par conséquent tous les autres résultats ne sont que provisoires. Les résultats de la Cour ne sont pas attaquables. Pour Me Konaré, Avocat, « Si la cour se permet de changer à sa guise le verdict des urnes, c'est parce que la Constitution lui en donne tous les pouvoirs : non seulement elle a le pouvoir d'annuler ou de réajuster des voix à son gré, mais en outre, ses décisions sont sans recours ».

■ Mohamed Keita

## Assane Magatte Seye à Propos des manifestations : «Que Dieu préserve le Mali»



Depuis quelques jours, des manifestations contre le couvre-feu et/ou les résultats prononcés par la Cour Constitutionnelle du Mali, naissent et grandissent dans la capitale (Bamako) mais aussi dans d'autres zones du Sud (Kayes, Koutiala, Sikasso); ajoutons à cela les exactions qui sévissent déjà au Nord et au Centre, le pays est au bord de l'implosion, si des mesures urgentes ne sont pas prises par les autorités et la population.

Pour ma part j'en suggère au moins 7.

Mais avant cela, il faut rappeler qu'une des Institutions du Mali est toujours prise en Otage... Il s'agit bien évidemment de son Honorable Soumaïla Cisse, qui pour rappel est le chef de file de l'opposition et à ce titre est le premier représentant d'une Institution de la République. Que l'État malgré ce qui a déjà été fait redouble d'efforts pour sa libération.

1. Tout d'abord concernant les raptés dont certains de nos concitoyens ont été victimes, blessés parfois mortellement (Cas de Koutiala, info tout de même à vérifier...), pour cela la première mesure consisterait à identifier les responsables et à les sanctionner.

2. Il faut peut-être fixer une date de fin du couvre-feu ou si cela n'est pas possible l'emménager de sorte à prolonger les heures et/ou à l'appliquer partiellement (par exemple du Lundi au Jeudi), pour que progressivement les personnes qui vivent d'activités nocturnes puissent petit à petit compenser leur pertes économiques. Il faut faire un bilan du couvre-feu, avantages, inconvénients.

3. Il faut décréter une année blanche et prévoir un mécanisme de rattrapage des cours à distance pendant et après la crise sanitaire, concomitamment "réintégrer" les Enseignants et établir avec eux un pacte sur 12 ans, afin de garantir la stabilité scolaire, gage et pilier de développement

4. Il faut également que des mesures d'Accompagnement économiques et sociales soient diligentées pour les entreprises qui justement sont obligées de fermer boutiques pendant la période de confinement ???, mais aussi de manière générale aux réfugiés et déplacés de guerre.

5. Il faut que les gouvernants expliquent aux gouvernés, le pourquoi et le comment de l'arrêt N°2020-04/CC-EL, est-ce qu'il y aura une rectification suite à des erreurs matérielles ou non et pourquoi ?

6. Il faut que le Président s'adresse au Peuple ou que son Chef de Gouvernement le fasse, pour fixer les responsabilités, les réalisations et

## Décès de Aissata Cissé : L'hommage de Salif Sanogo



En ce vendredi matin, le ciel était d'un bleu éclatant  
Le soleil luisait dans toute sa splendeur,  
Il faisait une chaleur étouffante,  
Aucun nuage n'était à l'horizon, donc aucun risque de pluie.  
Et pourtant, dans de nombreux cœurs, il pleuvait.  
Des larmes silencieuses perlaient sur certains visages.  
Malgré tout, il régnait une atmosphère de dignité et de retenu.  
Une pondération qui t'a toujours caractérisée chère doyen.

Une dignité dont tu ne t'es jamais départie, Tantie.  
Il restera de toi ce que tu as donné.  
Ce que tu nous as donné : l'amour du travail bien fait.

Il restera de toi, de ton jardin secret,  
Une fleur qui ne se fanera jamais.

Ce que tu as donné, en d'autres fleurira.

Il restera de toi ce que tu as offert  
Entre les bras ouverts un matin au soleil.

Nous avons tous été passionnés par ta voix,

Par ta diction et ton accentuation incomparable.

Beaucoup de jeunes journalistes sont venus au métier  
Émerveillés par la personnalité d'Aissata Cissé.

Il restera de toi une larme tombée,

Un sourire germé sur les yeux de ton cœur.

Il restera de toi ce que tu as semé.

L'ORTM se souviendra à jamais de toi,

Ta famille vivra à jamais dans ton souvenir,

La Nation se souviendra à jamais de la pionnière.

Toi, la première femme journaliste du Mali,

Toi, la dame généreuse et la maman aimante,

Toi, qui as su défier le temps jusqu'à ce jour fatidique.

les ambitions.

7. Il faut continuer à respecter les gestes barrières pour contrer la pandémie COVID-19, qui au demeurant sévit toujours. Par conséquent éviter les regroupements de jour comme de nuits

Les manifestations traduisent une frustration qui est fruit de plusieurs maux et malaises. Prions et œuvrons ensemble pour la stabilité du Mali et que des solutions idoines et pertinentes soient apportées, que le Mali continue et demeure, et que bientôt arrive la quiétude et la Paix.

Que Dieu bénisse le Mali et Que Dieu bénisse le Monde.

## Arrêt de la Cour constitutionnelle : Des manifestations signalées dans plusieurs localités



La Cour constitutionnelle du Mali a donné le verdict du 2ème tour des législatives tenues le 19 Avril dans certaines localités du Mali. Ces résultats ont suscité plusieurs manifestations à Bamako comme à l'intérieur du pays.

A Bougouni, les partisans de Zoumana N'Tji Doumbia et de Bakary Togo, dès la proclamation des résultats définitifs, ont barricadé les rues de la capitale du Banimonié. Le lendemain, ils ont bloqué le passage des véhicules sur la RN7. Dans la capitale du KénéDougou, dès la nuit, des jeunes ont voulu saccager le domicile de l'ancien maire Mamadou Tangara, nommé député par la Cour constitutionnelle. Ils ont brûlé les pneus et barricadé les rues de Sikasso. Les notabilités sont rentrées dans la danse en lançant un appel aux autorités, afin d'éviter de prendre des décisions qui perturbent la quiétude.

Les militants de l'Alliance Adema- ASMA-CFP-ADP-Maliba et FCD réclament leur victoire volée par le RPM et ses acolytes.

Dans le district de Bamako, les jeunes des Commune I et V ont manifesté contre cet arrêt de la Cour constitutionnelle.

Si la Cour constitutionnelle censée dire le droit devient source d'instabilité, cela devient grave.

La manifestation n'a pas épargné la ville garnison (Kati) où les jeunes annoncent une grande manifestation et si possible le blocage de la route comme ils l'avaient fait pour réclamer l'entretien de la route. Ils réclament leur droit volé par l'Alliance RPM et ses acolytes.

De toutes les façons, les jours à venir nous édifieront. Il faut garder son sang-froid et revendiquer son droit dans la légalité car notre pays est déjà fragile, avec l'insécurité et la maladie à Coronavirus.

■ Seydou Diamouténé

## Coronavirus : Le ministre de l'Emploi du Niger meurt après son hospitalisation



Le ministre de l'Emploi et du Travail du Niger, Mohamed Ben Omar, est décédé dimanche, à l'âge de 55 ans, à Niamey, a annoncé son parti sans donner les causes de sa mort.

"Nous vous informons du décès du président de notre parti, Mohamed Ben Omar, à 16h locales à l'hôpital national de référence de Niamey", indique un communiqué du parti du défunt diffusé sur WhatsApp.

"C'est avec un coeur ému que je viens d'apprendre ce jour le rappel à Dieu du ministre de l'Emploi Mohamed Ben Omar", a tweeté le président nigérien Mahamadou Issoufou.

"L'Ambassade de France au Niger présente ses sincères condoléances à la famille et aux proches de M. Mohamed Ben Omar, ministre de l'Emploi, du Travail et de la Protection sociale, et s'associe à leur douleur", peut-on lire sur la page Twitter de cette représentation diplomatique. Mohamed Ben Omar, né en 1965 à Tesker, dans la région de Zinder (centre-sud), dirigeait le Parti social démocrate (PSD), une formation alliée de la mouvance présidentielle, qu'il avait créée en 2015.

Ben Omar a été plusieurs fois député et ministre depuis 1999, notamment sous le régime de Mamadou Tandja (1999 à 2010) et l'actuel chef de l'Etat Mahamadou Issoufou en poste depuis 2011.

Il avait été un ardent défenseur de la modification constitutionnelle qui avait permis à Mamadou Tandja de prolonger son deuxième mandat de trois ans en 2009 mais celui-ci avait été renversé par une junte militaire quelques mois plus tard en février 2010. Avant de créer le PSD, Mohamed Ben Omar militait au sein du Rassemblement pour la démocratie et le progrès (RDP), le parti du président-général Ibrahim Baré Maïnassara assassiné en 1999.

**WESTERN  
UNION**

**WU** SM

**MONEY TRANSFER**

## Affaire d'accouchement d'une recrue à la police nationale : Dans un État sérieux, le Général Salif Traoré se serait démis de ses fonctions !



**H**awa HAÏDARA, ça vous dit quelque chose ? C'est le nom de la désormais ex-sous-officier de police en herbe, la recrue en formation au Centre de Formation en Aptitude Physique Policière qui a accouché à l'École Nationale de la Police, le 18 avril dernier ! Kabako vous dites ? Non, il n'y a rien d'anormal dans cette situation pour le moins embarrassante sous d'autres cieux, mais qui relève d'une banalité sans nom au Mali, l'essentiel étant d'être fille ou fils à papa, ou affilié à bras-long, comme on dit !

Si ce fait digne d'une série de Nollywood a suscité surprise, colère et indignation dans l'opinion, il remet cependant en cause la notion de responsabilité dans notre pays. En effet, comme conséquence de cette négligence coupable, et comme il est de tradition chez-nous ici au Mali, ce sont de pauvres cadres innocents de la police qui en ont fait les frais ! Cela est d'autant plus vrai que dans un Etat sérieux, c'est toute la hiérarchie policière, à commencer par le ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, Général Salif Traoré, qui aurait démissionné ou qui aurait été démise par qui de droit ! Mais que faire, nous sommes au Mali, dans le pays « Boua », le pays de tous les paradoxes !

■ **Karamoko SIDIBÉ**

## Crise scolaire au Mali : Les enseignants observent un sit-in pour réclamer leurs salaires



**U**ne centaine d'enseignants du district de Bamako ont observé un sit-in ce lundi 4 mai devant l'École Centrale pour l'Industrie, le Commerce et l'Administration (ECICA) à Médina Coura.

Durant deux heures, les enseignants ont bloqué la route principale qui passe devant l'ECICA afin de dénoncer le blocage de leur salaire depuis le mois de février. « Cela fait trois mois sans salaire. Trop c'est trop. C'est un abus de pouvoir. C'est la barbarie et la tyrannie du pouvoir de Koulouba », s'indigne Aldiouma Dama, secrétaire général du syndicat des professeurs de l'enseignement secondaire.

« Le gel de salaires des enseignants est une violation des textes de la République du Mali »,

« Les enseignants demandent justice et réparation », peut-on lire sur des affiches.

Un groupement d'intervention de la gendarmerie ayant reçu l'ordre de disperser les enseignants s'est finalement mis d'accord avec les leaders syndicaux afin d'encadrer le sit-in jusqu'à 10 heures.

Les enseignants maliens observent une série de grèves depuis décembre dernier. Ils réclament l'application de l'article 39 de leur statut.

**PLANET**

A base d'eau Supermont et de sucre Naturel



**LIBÉREZ  
L'HONORABLE  
SOUMAÏLA  
CISSE !**

**ENSEMBLE NOUS POUVONS !**

## Lutte contre le covid-19 : Les propositions concrètes du CSDM !

Le Président du Conseil supérieur de la diaspora Malienne, Mohamed Chérif Haïdara, était sur le plateau de diaspora info pour parler de la situation des Maliens de l'extérieur et bien évidemment de la prise en charge des personnes atteintes de coronavirus dans nos centres d'accueil.



**D**'entrée de jeu, il a affirmé que la raison évoquée par le gouvernement sur le rapatriement des Maliens de l'extérieur ne tient pas. Pour lui, l'Etat argue en disant qu'il n'y a pas suffisamment de places pour rapatrier ceux qui sont piégés à l'extérieur par le Covid-19. Mais ceux qui ont été rapatriés vivent dans des conditions dérisoires dans les hôtels retenus par le gouvernement. Les malades se plaignent surtout des conditions d'hébergement. C'est d'ailleurs pourquoi certains d'entre eux demandaient aux parents de leur apporter à manger. « Nous espérons que le gouvernement a pris bonne note et qu'il va s'améliorer. Aujourd'hui, nous avons beaucoup de compatriotes qui souhaiteraient rentrer au bercail mais que le gouvernement ne nous dise pas que c'est par manque d'infrastructures. Le problème de rapatriement des Maliens de l'extérieur reste entier. Il n'a pas été traité à hauteur de souhait. Depuis plus d'un mois, certains attendent et il n'y a pas de raison qu'ils restent bloqués dans ces pays. Aujourd'hui, ils ont eu une petite expérience sur

comment gérer la situation. Les Maliens qui sont à l'extérieur sont dans une détresse indescriptible », a-t-il déploré.

Dans le cadre du plan de riposte contre le coronavirus, le gouvernement du Mali a décidé de débloquer la somme de 6 milliards pour le rapatriement des compatriotes qui sont en détresse dans certains pays. Mais à en croire Mohamed Chérif Haïdara, cette information n'est pas encore officielle. « Nous disons que cette somme est très insuffisante. Au sein de la société civile, nous avons tenu une réunion à la suite de laquelle nous avons écrit au Premier ministre pour lui demander de nous faire participer à cette commission pour l'utilisation des 500 milliards. On peut comprendre que, pour une première tranche, on mette 6 milliards. Ce que la CSDM demande, au nom de l'ensemble de la diaspora malienne, c'est qu'ils nous donnent le droit de participer à cette commission pour contrôler leurs actions, à hauteur d'au moins 20 milliards. Le calcul est simplement évalué à ce que nous apportons par an et qui correspond au PIB. Dans ces 20

milliards, c'est d'envoyer un million d'euro à Paris tous les mois, un million d'euro en Italie, en Allemagne, 500 mille euros en Belgique parce qu'ils ne pas sont trop nombreux, 500 mille en Russie et un million de dollars aux Etats Unis. Pour ce faire, nous avons même ciblé les couches qui peuvent en bénéficier. On a des étudiants boursiers de l'Etat et des étudiants qui ne sont pas boursiers, des compatriotes qui sont sans papiers. Avec 500 milliards voté par le gouvernement, il est temps qu'il mette ces 20 milliards à notre disposition et qu'il ramène tous les Maliens qui désirent rentrer chez eux », a-t-il dit.

### Des actions salvatrices

Le président Mohamed Chérif ne manque aucune occasion pour faire un lobbying en faveur des Maliens de la diaspora. Pour lui, plusieurs actions ont été posées par le CSDM pour soulager les Maliens de la diaspora. « Nous posons des actions très concrètes pour atténuer la souffrance de nos compatriotes parce que nous avons exigé, au sein de la société civile, d'être membre de cette commission pour contrôler le fonds destiné à lutter efficacement contre la pandémie à Coronavirus dans notre pays. Nous avons été le premier à dénoncer l'arrivée de l'avion. Je ne peux pas passer sous silence le site que nous avons créé. En effet, des milliers de Maliens sont inscrits sur cette plateforme d'information. Au passage, nous remercions le ministre Tiébilé Dramé qui a envoyé un courrier à toutes les ambassades pour encourager à s'inscrire sur cette plateforme qui permettra, sans nul doute, aux Maliens d'avoir l'information en temps réel. Nous sommes très actifs sur le terrain. En plus de cela, nous faisons des propositions concrètes au gouvernement pour lui faciliter la prise de certaines décisions », a-t-il précisé. Le CSDM a été une référence pour beaucoup de pays qui se sont inspirés de l'expérience malienne. « Tout ce que nous demandons, c'est que cet argent ne soit pas utilisé pour augmenter le nombre de militants au sein d'un parti politique. Nous ne voulons pas de Villa-coronavirus ou d'appartements coronavirus. Le rôle que nous attendons jouer est de faire en sorte que l'argent arrive à destination », a-t-il conclu.

■ Ibrahim SANOGO

## Cours à distance au Mali : Un véritable simulacre !

**Les avis des acteurs de l'éducation divergent sur l'efficacité des cours à distance récemment lancés par le gouvernement du Mali en vue de compenser le temps perdu par les élèves. Si les uns voient en ces cours l'effort du gouvernement malien à respecter, coûte que coûte, le droit à l'éducation des enfants maliens, d'autres y voient un projet discriminatoire entre les enfants d'un même pays et dénoncent sa mauvaise conception par les autorités administratives.**

**S**elon Mariko Diané, enseignant dans une école publique de Fana, ces cours à distance ne sont qu'une parodie. « Les cours à distance, c'est le retour à l'ancienne méthode d'enseignement. C'est un recul pour le système éducatif malien. C'est l'enfant qui doit être au cœur de l'apprentissage. Le maître n'est là qu'en tant que facilitateur. Actuellement au Mali, les cours à distance n'ont aucune importance. Le cours n'est pas actif. Pire je me demande quelle est la finalité recherchée dans ces cours à distance. Est-ce pour occuper les enfants confinés à la maison, comme c'est le cas en France, ou c'est pour sauver l'année scolaire ? Pour le cas du Mali, tout laisse à croire qu'il s'agit là d'un plan de sauvetage de l'année scolaire. Pour preuve, ces cours sont dispensés seulement à l'intention des élèves des classes d'examen et concernent uniquement les matières d'évaluation au DEF et au Bac. Tout se fait comme si les autres élèves des autres classes n'ont pas droit, eux aussi, à l'éducation. C'est un génocide éducatif. Pire que cela, moi je vois mal un élève qui déteste les mathématiques s'intéresser à un cours de math à la télé. Il ne comprendra rien et il n'y a personne pour le motiver. Ensuite, je me demande sur quelle base ils ont arrêté le programme de ces cours à distance. J'ai l'impression aussi qu'ils ont pris les leçons comme ça sans même tenir compte de là où les élèves se sont arrêtés dans l'exécution du programme scolaire. Ces cours à distance ne marcheront pas. S'ils veulent occuper les enfants à la maison avec ces cours pendant la période de confinement, d'accord ; mais espérer les évaluer sur les leçons dispensées lors de ces cours à distance est un massacre éducatif populaire. Seuls les enseignants peuvent faire ce travail. Qu'on donne des masques à tous les élèves et aux enseignants afin que les

cours reprennent », estime-t-il.

Interrogé sur la possibilité de sauver l'année scolaire 2019-2020 doublement minés par la grève des enseignants et la pandémie du Covid 19, la Directrice du Centre d'Animation pédagogique de Lafiabougou, Madame Traoré Minata Coulibaly, se montre toujours optimiste. A l'en croire, l'année est sans doute menacée mais il est encore trop tôt de la déclarer perdue.

Contrairement à l'enseignant, elle estime que les cours à distance peuvent être un remède efficace pour échapper à une année blanche, à condition de corriger quelques insuffisances. « J'ai l'impression que les horaires et les jours de cours ne sont pas bien maîtrisés par les élèves et leurs parents. Je souhaite que l'ORTM revienne encore sur les horaires de dif-

fusion des cours », propose Mme Traoré Minata Coulibaly. En plus de cette proposition, elle attire l'attention des autorités scolaires sur la situation des élèves vivant dans les zones reculées du Mali, qui ne bénéficient pas de ces cours à distance au même titre que ceux des grandes villes.

Toutefois, la Dcap de Lafiabougou combat toute idée de sabotage de ces cours à distance. « C'est ce que nous sommes à mesure de faire pour l'instant. Personne ne veut de cette situation. Mais la pandémie du Covid-19 nous l'a imposée. Ces cours valent mieux que rien. Nous devons arrêter de les critiquer et nous impliquer davantage pour sa réussite, tout en priant pour que ce mal sanitaire soit circonscrit rapidement afin que les choses reviennent à la normale. Les parents ont le devoir de surveiller leurs enfants et de les aider à mieux préparer leur avenir. Tant que les parents ne jouent pas ce rôle éducatif primordial, ni les cours en classe ni les cours à distance ne fonctionneront. Cela est une vérité qu'on doit se dire, même si je pense que les autorités scolaires peuvent aussi explorer la méthode consistant à donner des masques à tous les élèves et à tous les enseignants afin que les cours reprennent. Et cela même, s'il faut arrêter les cours à 13 heures », explique la Dcap.

■ Ibrahim SANOGO

NIVEAU SEME ANNEE  
COURS FRANCAIS

Comment rédiger une lettre administrative **ORTM**

- **L'Objet**  
Il est écrit à gauche et en dessous du timbre. Il donne un aperçu du contenu de la lettre.
- **La formule initiale (formule de politesse) :**  
c'est le début de la lettre, elle varie d'une lettre à une autre.
- **Exemples :**
  - J'ai l'honneur de solliciter de votre H
  - J'ai l'insigne honneur de venir très respectueusement solliciter votre très haute bienveillance ....
  - Je viens par la présente vous tenir informé de ....
  - Nous avons l'honneur de solliciter auprès de votre haute bienveillance ....

## Couvre-feu et confinement : Des violences conjugales refont surface

**S**i le couvre-feu est l'une des mesures préventives de lutte contre la propagation de la pandémie de coronavirus, il est pour de nombreuses femmes un supplice et une source de violences conjugales. En tout cas c'est le constat des responsables de certaines ONG de défense des droits des femmes. Il n'en fallait pas plus. C'est désormais une situation amère et de traumatisme qui minent de nombreux couples. En cette période de couvre-feu, et d'autres mesures drastiques comme la descente du travail à 14 h risquent d'être cauchemardesque pour de nombreuses femmes.

En effet selon Salif Zonou, coordinateur des associations des femmes battues, la situation est très critique. « Actuellement elles sont nombreuses à venir nous exposer leurs problèmes mais à visage couvert. Elles sont également nombreuses à ne pas être prêtes à

convoquer leur mari aux commissariats ou devant les tribunaux pour les violences qu'elles subissent en cette période de couvre-feu », a-t-il indiqué. Selon ses dires, depuis le début du couvre-feu, les appels téléphoniques anonymes pour les besoins de conseils se sont multipliés. « D'autres par contre sollicitent des solutions de médiation externes », dira-t-il. « Ce jeudi 30 avril 2020, une femme qui avoisine les 40 ans, en larmes est venue dire que son mari veut la chasser de la maison qu'ils ont pourtant construite ensemble. On lui a demandé ce qu'elle voudrait qu'on fasse pour elle ; elle a affirmé qu'elle ne veut pour le moment pas entrer dans un bras de fer avec son époux. Et qu'elle a peur de la réaction de ses proches et de ceux de son mari. Et pour l'instant qu'elle envisage d'en parler à un oncle pour que celui-ci tente de raisonner son mari », a-t-il souligné.



Il a aussi ajouté qu'il a reçu une femme qui dit que son mari a pris une machette contre elle. Et qu'il a fallu l'intervention des voisins pour qu'elle ait la vie sauve. Et selon ses dires, cette dernière a décidé d'entamer le processus de divorce.

Interrogé sur les différentes options de son ONG, il a mentionné que l'AFB a quatre services à savoir : la prise en charge juridique et judiciaire à travers des conseils ou avec des avocats au tribunal s'il y a lieu. Il y a le volet santé qui prend en charge toutes les dépenses liées aux violences physiques. Le volet AGR (activités génératrices de revenus) qui propose des solutions de travail pour les femmes battues. Et enfin le volet activités génératrices alimentaires qui consiste à faire des dons de céréales aux femmes démunies qui ont des problèmes dans leur foyers.

Avec en moyenne 10 femmes par jour, M. Zonou affirme qu'avec le couvre-feu combiné au confinement, leur ONG a senti une légère augmentation de chiffre en termes d'appels téléphoniques. « La situation nous inquiète. Certaines femmes nous appellent pour nous dire que le comportement de leur mari a brusquement changé. Il y en a certaines qui ne cachent pas leur désarroi face au calvaire qu'elles subissent », a déclaré Zonou Salif. Interrogé sur leur mode d'emploi, il dira que l'ONG l'association des femmes battues donne la priorité au dialogue comme stratégie de résolution des mésententes et incompréhensions. Et si la femme décide qu'elle veut coûte que coûte le divorce, nous mettons à sa disposition un avocat pour le bon déroulement du processus.

À l'en croire, la demande dépasse l'offre. « Nous sommes actuellement débordés. On a du mal à satisfaire toutes les demandes. Avec une insuffisance financière et technique, nous demandons à tous les leaders d'opinions de s'impliquer davantage en termes de sensibilisation afin d'éviter les violences de tous genres ».

Quant à Mme Bouaré Bintou Founè Samaké, présidente de l'ONG Wildaf, elle dira que les appels et les rencontres, en cette période spéciale, ont augmenté. Et toujours, selon ses propos, il y a de fortes chances à craindre un pic de violences conjugales en cette période de couvre-feu.

■ Adama TRAORE

# Youssef Toloba, chef du Mouvement Dan Na Ambassagou : **“Il ne faut pas monnayer la souffrance des communautés”**

DDR, l'accord secret conclu entre Dan Nan Ambassagou et l'ex-Premier ministre, Soumeylou Boubeye Maiga, l'approche de Boubou Cissé, le dialogue intercommunautaire...le chef du Mouvement Dan Nan Ambassagou, Youssef Toloba s'exprime à travers nos confrères de L'Indicateur du renouveau. « Mon agenda est la paix...elle passe par la guerre imposée. Nous sommes en conflit avec les hommes sans foi », dit-il.

## **Indicateur du Renouveau : Quelle est la situation sécuritaire sur le terrain ?**

**Youssef Toloba :** Nous sommes dans l'obscurité, tout comme le pays. Le pays est loin d'être sécurisé. C'est ce que je peux vous dire. Tout ce que vous entendez, ce sont des mensonges. Il n'y a pas de sécurité jusqu'à Kidal. Il ne faut pas qu'on se blague. Notre mouvement est présent dans quatre cercles, Bandiagara, Bankass, Koro et Douentza jusqu'à l'autre côté du fleuve. Même pas quatre jours, 13 personnes ont été tués dans l'arrondissement de Sanga. Les bérets rouges sont venus à Sanga et ils se sont retournés. Pourquoi ils sont retournés ?

Je ne le cache. Les éléments des FAMas envoyés sont aussitôt retournés. Et après pour déclarer qu'ils travaillent pour la sécurisation des régions du centre. C'est faux et je ne le cacherai pas. Ce que nous pouvons faire nous le ferons inchala.

## **Indicateur du Renouveau : Dans le cadre de la sécurisation des régions du centre, un accord a été conclu entre vous et l'ex-Premier Ministre Soumeylou Boubeye Maiga, où en sommes-nous ?**

**Youssef Toloba :** Nous avons discuté avec Soumeylou Boubeye Maiga. Un plan a été élaboré. Nous avons ensemble fait un recensement des zones susceptibles d'abriter les Djihadistes. Mais malheureusement nous n'avons pas la réaction du gouvernement depuis trois ans. Les tueries continuent. Plus de trois cent combattants ont été tués. Nous avons envoyé un message aux autorités de faire des efforts, mais rien absolument. Ils disent que c'est un accord entre Boubeye et nous. Pourtant, il s'agit de la sécurité du Mali.



Maintenant, Boubeye est chassé pour des raisons multiples, mais le successeur est pire. Notre accord avec Boubeye n'a pas été respecté. Le premier ministre actuel Boubou Cissé demande de déposer les armes, nous avons exécuté. Trois mois après, les tueries de masse continuent. Nous étions obligés de prendre les armes. A mon avis Boubeye est mieux que Boubou Cissé.

## **Indicateur du Renouveau : Selon les explications, nous avons l'impression que les relations entre vous et le PM sont polluées, qu'est-ce qui ne va pas ?**

**Youssef Toloba :** Effectivement ! Le ministre nous a contacté. Et nous avons échangé autour du déroulement des activités. Il nous a écouté. Ensuite, il a envoyé les soldats pour nous bombarder. Nous ne pouvons jamais penser



d'un tel acte. Pour nous, Boubou n'est pas un travailleur. S'il était un travailleur, il allait chercher à collaborer avec les acteurs au terrain. Mais aller jusqu'à nous bombarder, c'est vraiment inadmissible. D'ailleurs, s'il était volontariste, la guerre serait finie. Dès son arrivée la situation s'est aggravée. Combien de militaires sont morts ? Combien de civils ? Combien de camps ont été détruits ? Nous estimons avant tout d'abord que la résolution de cette crise passe par la collaboration avec les acteurs sur le terrain. Chaque jour, la situation s'aggrave. Nous leur avons demandé de collaborer avec eux. Les gens pensent que nous tuons les civils. C'est un délire. D'ailleurs si les militaires sont avec nous, la confiance sera renforcée. Parce qu'il faut renforcer la confiance entre les citoyens et les FAMas. Nous voulons simplement la collaboration. Et le terrain sera facile à maîtriser. Si nous nous unissons, nous pouvons mieux bouger les lignes. C'est ce que nous avons toujours dit. Nous faisons ce travail avec Boubeye. C'est ainsi que les armes avaient été déposées. Mais l'accord n'a pas été respecté. Donc, nous étions obligés de réagir. Puisqu'il est hors de question d'abandonner nos communautés qui souffrent déjà des séquelles de la crise mul-

tiforme. Vous pouvez même faire votre analyse si la sécurité peut être garantie aujourd'hui sans l'aide des chasseurs dans cette région de Mopti. Mieux de Mopti jusqu'à Kidal, la sécurité ne sera assurée qu'avec l'apport des mouvements. Les personnes de mauvaises intentions sont connues ainsi que là où ils se cachent. Nous avons dit aux autorités si elles ne peuvent aller seules, notre disponibilité est intacte. Mais comme toujours, nous n'avons jamais été sollicités.

**Indicateur du Renouveau : Suivant les analyses, l'opinion fait la lecture que Dan Nan Ambassagou est créé contre une communauté, qu'en dites-vous ?**

**Youssef Toloba :** Nous ne sommes pas en conflit avec une communauté. Et si c'est les Peulhs que vous faites allusion vivent en harmonie avec les Dogons. Nous sommes en conflits avec les djihadistes. Les djihadistes sont dans toutes les communautés. Mais généralement, nous avons fait le constat que les Peulhs les accueillent. C'est pourquoi les gens disent que ce sont des Peulhs. C'est une mauvaise interprétation des choses. Sinon nous ne sommes pas en guerre avec les Peulhs. La

preuve est qu'à Bandiagara, nous avons toutes les communautés là-bas. Nous sommes en conflit avec les mauvaises personnes quelle que soit ta race. Nous avons fait appel aux Peulhs de nous rejoindre. Il faut dire cette vérité aussi. Nous n'acceptons pas ça. Ce n'est pas un conflit ethnique. Si c'est un conflit ethnique est-ce qu'il ya des Dogons de l'autre côté du fleuve ? Le niveau du débat a évolué. Avec tout le respect que je vous dois, n'avançons pas cette thèse.

**Indicateur du Renouveau : Pour la paix au centre, le gouvernement a pris plusieurs engagements notamment le dialogue social, quelle est votre position ?**

**Youssef Toloba :** Nous ne refusons pas le dialogue. Dan Nan Ambassagou est ouvert à tout processus de dialogue. Mais, le dialogue franc sans hypocrisie. Tous ceux qui nous ont contactés, ne sont pas clairs. S'ils étaient clairs nous aurions accepté.

**Indicateur du Renouveau : A la demande de Komane Tanapo, une rencontre sur la paix a eu lieu au plateau Dogon, qu'elles ont été les conclusions ?**

**Youssef Toloba :** Un jour, une délégation est venue nous informer qu'un Marabout de Djenné notamment Komane Tanapo souhaite nous rencontrer. Nous avons opposé notre nief. Puisque ce n'est pas une histoire de maraboutage qui nous fera tromper notre objectif qui est la paix. Mais plutôt un Malien souhaite rencontrer ses compatriotes. Nous avons d'abord recadré les choses pour évidemment mettre la forme dans l'initiative. Ensuite, je l'ai rencontré. Mais pour moi, il n'était pas clair et même certains de mes éléments aussi. C'est ainsi que je l'ai libéré. Il faut que les gens comprennent une chose : nous n'avons pas peur de la mort. Ils veulent avancer les choses sur la base du mensonge, nous n'allons jamais accepter cela. C'est ce que je défends toujours. Ce n'est pas clair ce qu'ils ont dit. Ils nous ont demandé de déposer les armes que les djihadistes ne nous toucheront plus. Au fait un cessez-le-feu entre nous. Je dis non. Cette volonté ne passera pas tant que je vis. Si je surprends quelqu'un dans la forêt avec une arme, sauf que tu sois un militaire ou en train de protéger quelqu'un. Sinon la bataille sera engagée. Et notre combat c'est de ne jamais accepter le djihadisme partout au Mali. Puisque notre pays est laïc. Si la laïcité n'est pas en débat, nous acceptons le dialogue. Les djihadistes ont des armes, c'est contre qui ? Donc, nous serons toujours auprès des communautés. Les militaires sont nos frères et fils, chacun doit les appuyer. Certains Maliens sont aujourd'hui esclaves par la volonté manifeste des trafiquant de drogues. Les chasseurs ont déposé leurs armes là-bas, les djihadistes sont venus imposer leur loi sur la population. Pourquoi ne pas parler de cette situation. Ici en tout cas, pas question de céder. Nous demandons aux Peulhs de nous aider à faire cette guerre pour notre dignité.

Ce n'est pas une guerre contre les Peulhs.

**Indicateur du Renouveau :** **Est-ce qu'aujourd'hui, la paix c'est votre agenda comme indique-t-on ?**

**Youssef Toloba :** Si tu me vois, c'est déjà le signe de la paix. Tu vois mes hommes avec le drapeau du Mali. Si ce n'est pas pour la paix, nous n'allons pas faire cela. Mon agenda est la paix, mais elle passe par la guerre. Mais trop de liberté tue la paix. Nous demandons à tous les Maliens de bonne volonté de nous rejoindre où qu'il voudra.

**Indicateur du Renouveau :** **Doukombo, dans le cercle de Bandiagara, une rencontre a eu lieu pour le retour des déplacés et leur installation, pourquoi Dan Nan Ambassagou n'a pas participé ?**

**Youssef Toloba :** Ils se sont rencontrés. Je n'ai pas participé. Ils ont expliqué à l'opinion que l'objectif est la construction des maisons des déplacés puisqu'elles ont été détruites et des villages brûlés. Oui pour l'appui, mais l'approche n'était pas cohérente. Il ne faut pas monnayer la souffrance des communautés. C'est différent de la paix. Le jour de la réunion, nous avons passé la journée en conflit. Ils étaient témoins. Celui qui te cible avec les fusils, cherche-t-il la paix ? J'ai envoyé mes éléments. On n'empêche personne de construire, d'ailleurs on vous protège. Mais s'il y a des gens qui détruisent ces maisons. Il faut d'abord s'attaquer à la cause. Ceux qui sont venus pour, disent-ils, la paix, ce sont eux-mêmes qui détruisent ces maisons. Puisqu'après, nombreux villages ont été brûlés. Nous voulons le cessez-le-feu pour faire place au dialogue. Il faut qu'il y ait la paix par-

tout que ça soit à Doukomo, Hombori, partout. Nous voulons que l'armée comprenne la collaboration pour le bonheur des populations. Ce que je demande aux Maliens, c'est de ne pas prendre l'argent de l'État soi-disant que tu vas instaurer la paix sans connaître, sans concertation. Nous ne pouvons être manipulés. Je préfère le Mali qu'une chambre remplie de l'argent. Si c'est pour l'argent je peux en avoir. Nous avons demandé à l'État de nous envoyer les hommes clairs. C'est ça notre demande. D'accord le dialogue, mais je reste persuadé qu'il faut d'abord faire cette guerre imposée. Les militaires s'ils veulent ou pas la guerre, il faut la guerre pour qu'on en finisse une fois pour toutes. Nous combattons les djihadistes et alliés. On n'épargne personne.

**Indicateur du Renouveau :** **Récemment le PM a lancé le DDR dans les régions du centre, pourquoi Dan Nan Ambassagou n'a pas participé ?**

**Youssef Toloba :** Est-ce que le DDR a réussi ? L'autre jour, ils ont attaqué les éléments démobilisés. C'est un montage, ce fameux DDR. Nous n'allons pas donner notre caution à ça. Notre désarmement est conditionné à la restauration de la paix et au redéploiement de l'armée nationale. S'ils veulent la paix, ils doivent nourrir les populations des zones occupées. Elles ne peuvent pas aller au marché. Il faut la paix. Pourquoi attaquer les villages alors que nos camps sont dans la forêt. Qu'ils laissent ces villages en paix. S'ils veulent réellement la guerre, qu'ils viennent attaquer nos camps.

■ **Propos recueillis par Bréhima Sogoba**



## COS, livreur de pains : Oui, nous sommes obligés de violer le couvre-feu »

On les voit sur leurs grosses motos sillonner les artères de Bamako à toutes les heures de la journée et de la nuit. Un énorme caisson est fixé derrière l'engin avec des lanières de chambre à air de voiture. Il sert à contenir le pain.



**C**OS, la quarantaine bien sonnée, une solide carcasse de deux mètres mais les joues creuses de ceux qui ne mangent pas beaucoup, ne dorment pas beaucoup et ne se reposent pas du tout. Son épouse a été ramenée du village avec les enfants en bas âges. COS doit subvenir à leurs besoins et envoyer au village où tout le monde est convaincu qu'il se courbe pour ramasser de l'argent des subsides. Sans instruction et sans métier, le job qu'il s'est trouvé à Bamako fut celui de livreur de pain. Cela fait deux décennies qu'il pratique cette activité.

Ce travail qui lui a permis d'aller se marier au village, faire des enfants entre deux séjours, louer une chambre et faire venir sa petite famille à Bamako. C'est très drôle, en fin, pas du tout drôle, de voir COS avouer qu'il viole un interdit, le couvre-feu en l'occurrence. Ça ne lui ressemble pas d'enfreindre une ligne rouge. Très discipliné, il formater pour suivre les directives sans surveillance.

Alors, entendre un homme pareil admettre :

«oui, nous violons le couvre-feu... », cela a un côté tragédie grecque. D'ailleurs, COS ajoute tout de suite : « ...mais, nous n'avons pas le choix».

Le proverbe dit : «Sous la contrainte, la chèvre fini par mordre ». Ça doit être cela : pas de pain livré, pas de loyer payé (donc expulsion), pas de factures d'électricité payées, pas d'eau achetée à la fontaine, pas de nourriture. C'est cela l'équation : violer le couvre-feu ou périr. Obliger la chèvre à mordre

On ne doit pas donner un pays à gérer au premier venu. Décréter d'un bureau, un couvre-feu absolu, de répression aveugle et de pillage, c'est transformer les citoyens potentiellement en or en vulgaires resquilleurs. C'est obliger la chèvre à mordre. Et c'est, en fin de compte, pervertir la société.

Ceci est-il fait sciemment ? A quels desseins ? Par ignorance ? Ce serait plus grave encore ! Il faut être on ne sait pas trop quoi pour décider ce couvre-feu dans ses conditions. Des conditions qui plongent les maliens hors sésail

dans la détresse.

Pour recentrer sur le sujet, ce sont les boulangeries qui fabriquent du pain, mais, ce sont les boutiquiers du coin qui le vendent aux consommateurs. Entre les deux, un maillon très important fait la navette non-stop : les livreurs de pains. Ce sont tous des hommes et ils sont ressortissants de Gao, de Mopti et même de Sikasso maintenant.

En temps normal, les livreurs livrent le pain 3 à 4 fois par 24h. Les boulangeries leur accordent 25 francs CFA sur chaque pain livré et vendu ('pactole' empoché à la fin du mois). Cela permet de survivre sur le fil du rasoir.

Payer de 5 à 15.000 francs CFA pour se libérer Avec le couvre-feu (21h-05h du matin), les boulangeries produisent très peu de pain : gain amputé pour les livreurs. C'est une vraie dégringolade. Aussi, les livreurs sont-ils obligés de violer le couvre-feu.

Le mercredi 29, un collègue de COS a été pris en chasse jusqu'à la boulangerie où il s'approvisionne à 21 :05. Il a dû payer 5000 francs. Habitant à Samè, il vient se fournir à Bolibana. Il est maintenant repéré par les éléments du commissariat XYZ. Et depuis le 29, il a payé deux autres 5000 francs aux mêmes 'limiers'. Lorsque les livreurs sont pris en faute avec une cargaison de pains, on les embarque, avec violence, indique COS, pains et moto au commissariat. Et là, le tarif est de 15.000 francs CFA. Sans oublier la perte du pain et du carburant grillé. À noter que les sommes payées sont sans factures : elles ne vont pas dans les caisses de l'Etat. Au Mali d'aujourd'hui on rentre dans la Police pour s'enrichir.

Mais malgré tout cela, il faut croire les livreurs prennent le risque de violer le couvre-feu pour grappiller quelque sous. La logique du métier fait que tout arrêt de travail est un petit arrêt de mort.

Par ailleurs, le travail est mortel, harassant et stressant. Le taux d'accident est le très élevé chez eux : ils tuent et on les tue. Leur 'fait d'armes' le plus 'illustré' en ce sens est d'avoir tué madame Le Médiateur de la République M'Bam DIARRA.

COS estime que le couvre-feu leur a causé trop de torts, trop de pertes et trop de misère. « Ils ne doivent pas toucher aux livreurs de pains. Ils doivent nous laisser travailler ».

■ Amadou TALL

## Contentieux électorale en C V : Moussa Timbiné sort victorieux



**D**éclaré vaincu à l'issue du 2ème tour des législatives, tenues le 19 avril passé, lors des résultats provisoires, proclamés par le ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, la liste RPM-APR, conduite par Moussa Timbiné avait introduit une batterie de requêtes auprès de la Cour Constitutionnelle. Ces requêtes ont fait l'objet d'un examen minutieux par la haute juridiction en matière électorale. Moussa Timbiné et ses colistiers avaient crié au hold-up électoral, après que les procès-verbaux aient été acheminés au gouvernorat du district de Bamako. Les requêtes qui font l'objet d'analyse por-

taient sur : l'achat des présidents des bureaux de vote ; l'achat de conscience des électeurs ; le bourrage d'urnes et la falsification des procès-verbaux etc.

Ainsi, la requête formulée par l'alliance RPM-APR, enregistrée au numéro 55, demandait l'annulation des opérations de vote dans certains bureaux dans les centres ci-après : à Badalabougou, les bureaux de numéros (01, 02, 05, 07, 08, 09, 11, 12 et 13) du centre de vote Mamadou Goundo Simaga, de l'école 1er et 2ème cycles. S'y ajoutent aussi, les bureaux numéros (02, 05, 10, 11 et 16) du Groupe scolaire du Quartier Mali et des bureaux de vote de certains autres centres. Dont des centres

André Davesnes de Torokorobougou, de l'école du 26 mars, de l'école fondamentale A de Torokorobougou et des centres de vote de Sabalibougou.

La Cour Constitutionnelle, après des requêtes introduites par l'honorable Moussa Timbiné et ses colistiers, a jugé utile d'annuler les opérations de vote des centres ainsi cités. Ainsi, il ressort de son rapport final « que l'examen des pièces produites a révélé la matérialité des irrégularités invoquées dans les bureaux ci-dessus cités. Donc, il y a lieu de procéder à l'annulation des résultats issus des bureaux de incriminés, à leur recomptage et à leur reformation ».

Avec ce verdict sans recours de la Cour Constitutionnelle, la liste RPM-APR est définitivement déclarée admise pour siéger à l'hémicycle. Les honorables députés élus pour représenter la population de la commune V, durant les cinq prochaines années sont ; Moussa Timbiné et Ibrahim Bagayoko dit jeune premier, au nom du parti Rassemblement pour le Mali (RPM) et Mme Oumou Coulibaly, au nom de l'Alliance pour la République (APR).

Du coup, le contentieux électoral qui était né au lendemain de second tour des législatives entre Moussa Timbiné et Baba Nadio de l'Adema PASJ vient d'être définitivement tranché. Les députés de cette circonscription électorale du district de Bamako sont désormais connus. Donc finis tous les racontars qui inondaient de part et d'autres les réseaux sociaux. Le ministre de l'Administration territoriale, dans la proclamation des résultats provisoires avait donné vainqueur la liste Adema-URD et ADP/Maliba. Boubacar Alpha Ba, lui-même qui est commis par l'Etat pour réguler les élections dans notre pays, aurait été aperçu en train de battre campagne pour la liste adverse à Moussa Timbiné. Par ces agissements du ministre, les soupçons pesaient déjà sur la sincérité de ce scrutin.

Moussa Timbiné, dans le cadre de l'émission « Débat politique » de la Radio Klédu, avait tiré sur la sonnette d'alarme sur l'immixtion du ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation. A travers celle-ci, il avait attiré la vigilance de la Cour Constitutionnelle sur le contentieux électoral qui pourrait décoller, à la suite de ce scrutin.

■ **Ki-Zerbo**

# L'avenir de la démocratie au Mali : La nouvelle Assemblée nationale aura-t-elle les coudées franches ?



Il ne faut être ni maître, ni esclave, ce peuple un jour brisera ses fers et reprenant tous ses droits écrits dans les lois de la nature, apprendra à ses tyrans ce que peut l'union d'un peuple trop longtemps opprimé.» (Olympe de Gouges).  
Lorsque le peuple travailleur du Mali avait dit halte au régime apache du général Moussa Traoré, il y avait péril en la demeure. Les affaires de la gestion calamiteuse des affaires de la République ont fini par rendre irréductible l'engagement de notre peuple à ne plus accepter d'être gouverné par un régime qui a montré toutes ses limites objectives.

Le président Moussa Traoré est tombé un 26 mars 1991, laissant derrière lui ruines et désolation des cœurs et des esprits. En même temps que la vie nationale était galvaudée derrière lui, l'espoir résultant du 26 mars a envahi les cœurs et les esprits des Maliennes et Maliens. Bien d'enfants de notre pays avaient cru qu'au Mali, rien ne devrait plus être comme avant. C'est pour cela que le sacrifice des martyrs était une source d'espoir d'un changement à l'avantage des masses laborieuses. Mais comme le dirait cette locution latine «Parturiunt montes; nascetur ridiculus mus.» (les montagnes sont en travail: il en naîtra une

souris ridicule). Il n'a fallu que le premier mandat du premier président de la 3ème République pour que les Maliens se rendent à l'évidence que la démocratie pour laquelle ils se sont battus ne peut être réalisée par les démocrates de la 3ème République. Bien au contraire, Alpha Oumar Konaré a jeté les bases de la dilapidation du tissu social et économique cousu par la chute du dictateur Moussa Traoré.

Aujourd'hui, tous les vices sont à l'œuvre dans notre pays. Le virus de la corruption et de l'achat des consciences a bien gangréné les esprits: ceux qui sont au sommet ont éduqué les citoyens à vendre leur vote aux plus offrants. Dans ces conditions, il est illusoire au Mali d'attendre des élections qu'elles soient propres et dignes d'envie. Parce que les "démocrates" maliens ont souillé la conscience des électeurs par les maigres billets de banque pour ensuite les spolier. Parce qu'il faut rembourser les emprunts après élections ! Mais comment ? Cette tâche de perversion des consciences entreprise par les démocrates véreux ne pouvait pas ne pas faire que soient extravertis les électeurs maliens. La suite, on la connaît: les électeurs maliens, dans leur écrasante majorité, ne peuvent plus voter en âme et conscience.

Ce revirement de la personne humaine, Fidel Castro de Vendonem l'a signalé en ces termes: «Il n'est pas difficile d'éveiller les instincts négatifs, l'égoïsme de l'homme. L'homme doit être éduqué. Nous disons en d'autres termes: le vice est spontané, la vertu elle, doit être cultivée...». C'est dire que le gage de la propagande des démocrates n'était autre que l'éveil des instincts gloutons des Maliens. Dès lors, il semble nécessaire d'acheter la conscience des électeurs pour les candidats aux différentes élections qu'organise notre pays depuis l'avènement de la 3ème République. Pour ainsi dire, il ne s'agit plus pour les Maliens de savoir qui, par son passé et les actes qu'il a posés, peut servir la cause de notre peuple, mais qui peut mieux payer de l'argent.

Les votes du dimanche 29 mars et du dimanche 19 avril 2020 pour élire enfin les députés de l'Assemblée nationale n'ont pas manqué d'intérêt et ont surtout éveillé les appétits gloutons de Maliennes et de Maliens. Il faut rappeler qu'il était grand temps, étant donné que les députés sortants ont épuisé leur

mandat par deux fois ! Les alliances contre nature lors de ce scrutin à deux tours se passent de tout commentaire. Les gens qui ont coutume de se regarder en chiens de faïence sont devenus des "amis" (certainement de circonstance) et se sont présentés sur les mêmes listes. Comme si en politique il n'y a pas de place pour la décence ! Mais il ne pouvait en être autrement quand on sait que bien de ces candidats à la députation n'ont même pas leur propre famille derrière eux. Que viennent-ils donc faire à l'Assemblée nationale ? Là il ne faut pas se faire d'illusions aberrantes : il s'agit essentiellement pour eux de se servir des Maliens et non les servir utilement. Le Malien lambda a mal à comprendre que de présumés coupables de détournements figurent sur les listes électorales. Laissons aux hommes de droit la latitude d'entrer dans les articles et alinéas du droit, disons simplement que le Mali risquait de perdre de l'argent si les présumés coupables de détournements venaient à être élus députés à l'Assemblée nationale. Mais Dieu est avec le Mali. Les fraudeurs doivent payer.

Mais comme c'est le bien qui doit surprendre au Mali ! Une question, après tout, se pose aujourd'hui : celle de savoir si la nouvelle Assemblée issue de ces alliances bigarrées aura les

coudées franches pour servir utilement notre peuple travailleur ou se servir de lui. Ce doute hyperbolique se justifie au moins pour deux (02) raisons :

La première est que les sponsors des campagnes électorales pour cette législative attendent beaucoup des heureux candidats. Comment faire après la victoire ? Peuvent-ils par voie de fait, exiger des nouveaux députés la ristourne de leur sponsorat ? Rien n'est moins sûr au regard de la Loi en son article 64, selon lequel "tout mandat impératif est nul". En clair, les députés élus ont les mains libres même vis-à-vis de leurs sponsors. Mais comme nous sommes au Mali où ce n'est que le bien qui surprend !

La deuxième raison qui conduit à se demander si les nouveaux députés auront les mains libres, c'est que le scrutin majoritaire issu des alliances contre nature risque fort de peser sur la qualité des débats dans l'hémicycle (étant donné que bien de bouches sont désormais cousues soit politiquement ou financièrement) et qui dit que le député n'est pas un être familial et donc aussi social !

À ce titre, le devoir de député peut prendre un coup, sans oublier que chaque député a ses préférences politiques et ses suppôts dans les équipes gouvernementales. Il faut donc dire

que les motions de censure contre le gouvernement ont peu de chance d'avoir lieu.

En tout état de cause, il convient de saisir à sa juste valeur cette réflexion du sieur Olympe de Gouges. Il disait : « Il ne faut être ni maître, ni esclave, ce peuple un jour brisera ses fers et reprenant tous ses droits écrits dans les lois de la nature, apprendra à ses tyrans ce que peut l'union d'un peuple trop longtemps opprimé. »

Le constat qui s'impose aujourd'hui c'est que la démocratie à la malienne se résume dans l'organisation des élections, l'émission et le vote des lois sans défaut ou presque. Mais dans la pratique de cette démocratie, notre peuple reste sur sa faim, se voyant trahi par ces "démocrates" qui ont fait de la politique le moyen idéal de s'enrichir sur le dos du contribuable malien. Ici au Mali, les débats dits démocratiques sont des bluffs dont les sorciers seuls savent égrener les perles. En effet, force est de constater avec amertume qu'après avoir sacrifié bien de ses enfants, le peuple malien continue (et ce, depuis la chute de l'apâche régime de Moussa Traoré), de vivre dans sa chair et dans sa conscience les affres de la gestion démocrate de nos affaires.

■ Fodé KEITA

**SAER EMPLOI**  
SOCIÉTÉ AFRICAINE D'ÉTUDES ET DE RÉALISATIONS

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Leader des services de Gestion des Ressources Humaines et Paie en Afrique de l'Ouest

## Les plaintes de l'AJCAD au second tour des législatives : “Nous avons été marqués par le pouvoir de l'argent pendant ces élections”



Après avoir joué leur rôle de contrôle citoyen et d'assistance à travers le déploiement d'observateurs, les responsables de l'Association des Jeunes pour la Citoyenneté active et la Démocratie (AJCAD) ont fait le point de leurs préoccupations dudit scrutin. C'était le mercredi 29 avril 2020, à son siège.

La première action, dit-elle, a débuté avec la révision des listes électorales. « AJCAD a déployé des agents d'assistance dans ses zones d'interventions : 6 communes de Bamako, Kayes, Koulikoro, Ségou, Mopti, Sikasso et Gao. Ils avaient pour mission de mobiliser les nouveaux majeurs à s'inscrire sur la liste électorale, à signaler les cas de décès, à effectuer des transferts », a précisé la Directrice Exécutive de l'AJCAD. Et d'ajouter que le processus de révision des listes électorales est mal expliqué aux citoyens. Aussi a-t-elle fait le bilan des dites actions. « La campagne a permis de toucher directement 208 500 personnes dont 98 889 femmes, 109 611 hommes avec 61% de jeunes. La validation a concerné 106 970 personnes (nouveaux majeurs), le transfert 38 845 personnes et la radiation 27 49 personnes

», a-t-elle indiqué.

Pendant la précampagne, précisera-t-elle, l'AJCAD a fait diffuser des spots d'information et de sensibilisation à la télé et sur les antennes des radios communautaires. En outre, elle a cité entre autres actions menées : la formation des jeunes sur la loi électorale, le rôle et la mission d'un député, la formation des observateurs. Pendant la campagne électorale, ajoutera-t-elle, l'AJCAD a fait diffuser des spots de sensibilisation sur le rôle et la mission d'un député, à la télé et sur les ondes des radios communautaires.

«Les élections sont un moment où le citoyen a tout le pouvoir », affirme la Directrice Exécutive de l'AJCAD. Malheureusement, dénonce-t-elle, le pouvoir de l'argent joue sur la lucidité des citoyens. «Nous avons été marqués par le pouvoir de l'argent pendant ces élections », s'indigne Adam Dicko. Et d'ajouter : «On voyait, on entendait les gens demander le changement avant les élections, mais au moment de la prise de décision, ce que nous avons vu n'était pas rassurant pour notre démocratie».

Aux dires de la conférencière, ses observateurs

ont rapporté des cas où les électeurs, assis devant les centres de vote, refusent d'accomplir leur devoir civique tant que l'argent n'est pas donné. « On refuse 2000 f, quelqu'un nous a déjà proposé 3000 f on n'a pas accepté », pouvait-on les entendre discuter avec les représentants des candidats. Le poids de l'argent sur ces élections législatives était réel, selon Adam Dicko. Malheureusement, s'inquiète-t-elle, «les couches qui prennent l'argent – les femmes et les jeunes – ne se doutent pas que ça se retournera contre elles».

Pour la Directrice Exécutive, le manque de confiance entre politiques et citoyens est réciproque. Autant les citoyens n'ont pas confiance aux politiques, autant les politiques n'ont pas confiance aux citoyens. Pour que ça marche au Mali, conseille Adam Dicko, il faut que chacun joue réellement son rôle: les partis politiques, la société civile y compris les médias et les autorités qui doivent sanctionner si nécessaire.

■ Adama TRAORE

## Impayés de l'atelier sur le DNI : Le ministère des Réformes Institutionnelles refuse de rembourser des billets d'avion

**P**lus de 7 mois après la tenue de l'atelier national sur le dialogue national inclusif, le ministère des Réformes institutionnelles et des Relations avec la Société civile refuserait de rembourser au Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur l'argent des billets d'avion émis par une agence de voyages pour deux délégués maliens de la diaspora. L'atelier de validation des termes de référence du Dialogue national inclusif s'est tenu à Bamako en septembre 2019. A cette rencontre, plusieurs délégués de la diaspora malienne ont pu effectuer le déplacement de Bamako. La prise en charge de leur billet d'avion a été faite par le ministère des Réformes institutionnelles et des Relations avec la Société civile. Pour le déplacement sur Bamako de deux délégués de France et d'Abidjan, l'agence « Hany

voyages » a mis à la disposition du ministère dirigé par Amadou Thiam deux billets d'avion. Le premier billet sur Air France (Paris-Bamako-Paris) en date du 5 septembre 2019 a été fait au nom de Yara Dembelé pour un montant de 1 247 000 F CFA. Le second billet (Abidjan-Bamako-Abidjan) sur Air Sénégal a été livré à Amadou Salou à 274 000 F CFA le 5 septembre de la même année. La facture a été aussitôt faite au nom du département des Réformes institutionnelles pour règlement. L'agence de voyages selon nos informations, malgré ses nombreux rappels au ministre Amadou Thiam, n'a pu rentrer en possession de ses 1 521 000 F CFA. Pis, le département est resté silencieux comme s'il n'y a jamais eu d'émission de billets à son profit. Ne sachant plus quoi faire, Hany voyages s'est vu dans l'obligation de se tourner vers la structure re-

présentative des Maliens de l'extérieur : le Haut conseil des Maliens de l'extérieur (HCME) afin que ce dernier puisse « l'aider à sortir des difficultés qu'elle rencontre du fait de ce retard de paiement ». La structure faitière des Maliens de l'extérieur prend l'affaire en main sans succès. Maintes fois saisi par le secrétariat exécutif du HCME, le ministère des Réformes Institutionnelles est resté sourd.

Saisi du problème, le Président du HCME, Habib Sylla, a demandé à payer l'agence de voyages sur fonds du HCME en attendant qu'Amadou Thiam ne s'exécute autrement dit qu'il ne rembourse les frais du voyage. C'est ainsi que le paiement a eu lieu le 27 novembre 2019 par chèque bancaire. Le même jour, le secrétariat exécutif adressa une correspondance au ministre Amadou Thiam, lui rappelant ses obligations de rembourser le prix des billets d'avion. Depuis, le ministère des Réformes institutionnelles n'a jusque-là pas répondu. Questions : Pourquoi le ministre Thiam refuse de s'exécuter ? Qu'a-t-il fait des sous réservés pour l'achat des billets ? Les a-t-il utilisés pour d'autres fins ?

En tout cas c'est un ministre qui de plus en plus bafoue la crédibilité du département à l'endroit des fournisseurs.

■ Amadou SIDIBÉ



# Législatives 2020 : La contribution de Makanfing Konaté

■ Nous publions in extenso cette importante contribution au débat politique en cours malgré quelques erreurs factuelles que nous y avons décelé. Nous pensons également, sur le plan de l'analyse, qu'il y a lieu de distinguer entre députés élus et majorité parlementaire qui seule qui apporter les changements législatifs souhaités. De la même façon acteurs politiques et le gouvernement ne disposent pas des mêmes pouvoirs pour changer le cours des choses dans un pays. ". Enfin les recommandations nous paraissent peu pertinentes.



## Fiasco électoral au Mali : « Nous sommes tous coupables » !

La proclamation des résultats définitifs des élections législatives a suscité son lot d'indignations, comme il est coutume au Mali, et cela depuis avril 1997. Les singularités de 2020 sont de deux ordres :

1. La remise en cause du pouvoir d'annulation et de reformation des voix obtenus par les candidats à l'issu du scrutin, qui ajoute une confusion à celle existante et déjà insupportable pour bon nombre de citoyens, surtout ceux qui ont eu le courage d'aller voter.
2. Les réactions violentes des citoyens, spontanées ou organisées (caractérisées par des manifestations de protestation sur les artères publiques, des barricades enflammées et autres actes de défiance de l'autorité).

Ces réactions populaires, somme toute compréhensibles, sont à condamner dans un processus démocratique supposé être revêtu du caractère « inclusif », d'autant plus, que, ce qui, sous d'autres cieux, serait une exception, est en passe de devenir la règle en République du Mali. Or la constitution du 25 février 1992 stipule à l'article 94 : « - *Les décisions de la Cour Constitutionnelle ne sont susceptibles d'aucun recours. Elles s'imposent aux pouvoirs publics, à toutes les autorités administratives et juridictionnelles et à toutes les personnes physiques et morales. Les règles d'organisation et de fonctionnement de la Cour Constitutionnelle, ainsi que la procédure suivie devant elle, sont déterminées par une loi organique.* » il appartient dès lors à tout démocrate de se conformer à la constitution et de veiller à ce que les mêmes causes ne produisent plus les mêmes effets. Autrement, il faudrait attaquer le mal à la racine.

En effet, depuis les législatives ratées du 13 avril 1997, un fossé énorme s'est creusé entre les citoyens et les acteurs politiques, d'une part et entre ceux-ci, et la Cour constitutionnelle, d'autre part. Les premiers prenant la Cour pour responsable de l'ensemble des fautes.

S'il est vrai que le constituant a donné plein pouvoir à la Cour constitutionnelle pour statuer en dernier ressort en matière électoral, s'agissant du Président de la République et des députés, et à ce titre, lui confère tous les pouvoirs pour agir comme bon lui semble, le citoyen malien et l'acteur politique sont-ils exempts de reproches ?

*« Tous les acteurs politiques et candidats de quelque bord politique qu'ils soient se sont installés à demeure dans la fraude généralisée ». Par ces propos, l'alerte a été donnée depuis 2007 par feu Salif KANOUTE, ancien président de la cour constitutionnelle lors de la proclamation des résultats de l'élection législative de 2007, Le juge constitutionnel, s'estimant impuissant, enfonce le clou en ces termes, « J'ai la profonde conviction que tous les candidats se sont confortablement installés dans la fraude [...] Les délégués de la CENI sont muets, les délégués de la Cour sont muets, les présidents des bureaux de vote sont muets ».*

En 1997, lorsque la Cour constitutionnelle, à l'époque dirigée par un baron du parti au pouvoir, a pris la responsabilité d'annuler le premier tour des élections législatives, un bras de fer s'est alors engagé entre les partis politiques de l'opposition et l'Adema, parti

au pouvoir. Est-il besoin de rappeler que le Président de l'Adema, Premier ministre de surcroît, n'était autre qu'Ibrahim Boubacar Keïta ? Ce bras de fer, exacerbé par l'absence de dialogue ou plutôt un dialogue de sourds entre les deux camps, va pousser l'opposition à boycotter l'élection présidentielle prévue pour le 11 mai de la même année, pour les mêmes motifs que ceux qui l'avaient conduite à demander et obtenir l'annulation du premier tour des législatives, à savoir principalement l'absence de fichier électoral valide. La Cour constitutionnelle, à juste raison ou pas, va alors se dédire magistralement en validant les résultats de l'élection présidentielle à partir du même fichier qu'elle avait déclaré non fiable exactement 28 jours avant, lors du premier tour chaotique des législatives. La suite : cinq années de tension politique émaillées par la mort d'un fonctionnaire de police et l'emprisonnement de plusieurs leaders de l'opposition.

Cette première expérience va mettre en lumière les graves fragilités de la constitution de 1992. Malgré l'annulation du scrutin de ce 13 avril 1997 pour cause de mauvaise organisation, le gouvernement a maintenu le calendrier électoral en arguant d'un vide constitutionnel. Le mandat du Président Alpha Oumar Konaré arrivait à terme le 8 juin 1997. C'est là où nous avons trébuché pour la première fois, la démocratie malienne est tombée à terre. Depuis cette date, les acteurs politiques se sont montrés incapables de se remettre en cause et de redresser le tir, dans un total respect du processus démocratique. L'opposition, qui était dans son plein droit de contester le scrutin du 11 mai 1997, n'a pourtant jamais été écoutée par le gouvernement. Parce qu'elle refusera de reconnaître le verdict de la Cour constitutionnelle et d'accepter la légitimité du Président Alpha Oumar Konaré pour son second mandat. La passion a pris le dessus. Les intérêts individuels ont prévalu sur l'intérêt supérieur de la nation.

Lorsqu'Alpha Oumar Konaré engage le débat sur la révision constitutionnelle, les passions, littéralement, se déchaîneront. Il sera accusé de vouloir modifier la constitution pour briguer un troisième mandat. Il fera contre mauvaise fortune bon cœur et renoncera à sa réforme.

Les élections générales de 2002 interviennent dans ce contexte d'extrême fragilité institutionnelle. La Cour s'illustrera encore par son omnipotence. Le candidat du Rassemblement Pour le Mali (RPM), Ibrahim Boubacar Keïta, est lesté de 400 000 voix qui le priveront du second tour de la présidentielle, face à Amadou Toumani Touré. Juillet 2002, rebelote : la Cour annule des centaines de milliers de voix lors des législatives. Ces annulations profitent au RPM, parti d'Ibrahim Boubacar Keïta, lésé lors de la présidentielle par cette même Cour. L'Adema, victime de ce réajustement, crie au scandale ; on parle alors de troisième tour. Dioncounda Traoré fera une passe d'armes avec les neuf sages pourtant majoritairement ses compagnons de lutte.

Le temps des élections passé, aucun acteur politique n'en tire de leçon. L'assemblée mise en place et le gouvernement constitué, on se laisse distraire par « *la politique du ventre* » pour reprendre cette expression de Jean François Bayard, et on oublie les neuf sages le temps d'une idylle. Mais chassez le naturel et il revient au galop dit-on. Puis, en 2007, arrivent de nouvelles échéances électorales. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, les élections présidentielles sont organisées dans les mêmes conditions, la Cour, avec la même omnipotence, prend ses responsabilités, applique la loi dans

toute sa rigueur et les acteurs politiques se victimisent encore une fois. 2013 puis 2018 : à scénario identique, verdict identique.

En 2020, les jeunes sont instrumentalisés. Des barricades érigées par-ci, des manifestations violentes par-là. Mopti, Sikasso, Bougouni, Kati, communes I, V et VI de Bamako. Les neuf sages de la Cour constitutionnelle sont traités de tous les noms d'oiseaux, coupables de tous les péchés d'Israël.

À qui la faute ? Serait-on tentés de s'interroger.

Réponse : AN BE NODO ! « Nous sommes TOUS coupables ! ».

Cette fiction radioscopique de la société malienne, réalisée par Feu Falaba Issa Traoré en 1980, qui interpellait les Maliens à l'époque sur leur responsabilité collective dans les cas « *d'enfants adultérins et d'infanticides* », est malheureusement encore plus que d'actualité. Il suffit juste de la transposer dans la sphère politique actuelle pour retrouver tous les ingrédients qui ont inspiré ce film commandé par l'Union Nationale des Femmes du Mali (UNFM).

À croire que le Malien du 21<sup>ème</sup> siècle serait dépourvu de toute capacité de réflexion, doublée d'un syndrome de déni de grossesse ou peut être que nous sommes tous atteint du syndrome de Stockholm. ?

Depuis mai 1997, après chaque scrutin, systématiquement, tout le monde s'en prend aux neuf sages de la Cour, au gouvernement malien et au président de la République. Avant, c'était Alpha Oumar KONARE et sa Cour constitutionnelle, ensuite ce fut ATT et sa Cour Constitutionnelle, maintenant ce serait « la lune de miel Manassa, Ibrahim Boubacar Keïta » ? Après IBK et Manassa, quel sera le couple, qui prendra le rôle de l'agneau sacrificiel ? Comme toujours, il faut bien chercher des boucs émissaires et nier ses propres responsabilités. C'est toujours la faute de la Cour. L'administration chargée d'organiser les élections n'y est pour rien, les honorables députés qui siègent à l'assemblée nationale depuis 1997 n'y sont pour rien, les candidats qui osent effrontément des tripatouillages électoraux n'y sont pour rien, les électeurs qui monnaient leurs voix n'y sont pour rien. Si tous ceux qui ont gouverné le Mali de 1997 à 2020 ont tous - sans exception - subi la même sentence, avec pourtant l'entière liberté d'y apporter les solutions idoines, tous - sans exception - se sont montrés incapables d'y mettre fin.

Pourquoi la Cour constitutionnelle annule-t-elle des voix exprimées au lieu de prononcer l'annulation du scrutin dans les localités où des irrégularités sont effectivement constatées ? Pourquoi la Cour ne renverrait-elle pas les candidats face aux électeurs autant de fois que nécessaire et laisser ainsi au citoyen la souveraineté du vote ?

Les réponses se trouvent dans la loi organique :

Selon l'article 86 - alinéa 4, de la constitution de février 1992 du Mali, « *La Cour constitutionnelle statue obligatoirement sur : la régularité des sélections présidentielles, législatives et des opérations de référendum dont elle proclame les résultats.* »

L'article 87 précise : « *La Cour constitutionnelle est saisie, en cas de contestation sur la validité d'une élection, par tout candidat, tout parti politique ou le délégué du Gouvernement, dans les conditions prévues par une loi organique.* »

Au terme de cet article, c'est d'abord et avant tout les acteurs politiques qui saisissent la Cour constitutionnelle pour obtenir d'elle réparation d'un préjudice dont ils estiment avoir été victimes. Cela fait appel à deux notions fondamentales :

- 1- Les plaignants s'estiment dans leurs droits de saisir une juridiction qu'ils considèrent légitime pour leur rendre justice. Donc la notion de la quête d'une Justice.
- 2- Les plaignants reconnaissent en la Cour sa légitimité à juger le différend qui les oppose.

Ce qui est encore plus éloquent, c'est que les textes avec lesquels travaillent la Cour constitutionnelle, c'est-à-dire les lois organiques déterminant ses règles d'organisation et de fonctionnement, sont adoptés par rien d'autre que l'assemblée nationale.

La loi n°02-011 du 05 mars 2002 portant modification de la loi n°97-010 du 11 février 1997 portant loi organique déterminant les règles d'organisation et de fonctionnement de la Cour constitutionnelle ainsi que la procédure suivie devant elle dans l'article 32 - nouveau alinéa 2, stipule : « *Dans les quarante-huit heures qui suivent la proclamation des résultats provisoires des premier et deuxième tours de l'élection du président de la République ou des députés, tout candidat, tout parti peut contester la validité de l'élection d'un candidat devant la Cour Constitutionnelle.* »

La loi n°97-010 du 11 février 1997 portant loi organique déterminant les règles d'organisation et de fonctionnement de la Cour constitutionnelle ainsi que la procédure suivie devant elle, dans son article 40, précise : « *Lorsqu'elle fait droit à une requête, la Cour peut selon le cas, annuler l'élection contestée ou reformer les résultats et proclamer le candidat qui a été régulièrement élu.* »

Aujourd'hui, les citoyens, les candidats malheureux à la députation dont certains ont siégé à l'assemblée durant deux voire trois législatures s'en prennent au verdict de la Cour constitutionnelle. De 1997 à nos jours, les acteurs politiques ne font que pleurnicher face aux résultats proclamés par la Cour comme si c'était une fatalité. Or, la solution se trouve dans la loi organique qui, contrairement à la constitution, est adoptée par l'assemblée nationale, donc par le pouvoir législatif détenu par ceux-là mêmes qui se victimisent.

En 2002, Ibrahim Boubacar Keïta, candidat à l'élection présidentielle, est victime de l'annulation de 400 000 voix par la Cour constitutionnelle. Il sera par la suite élu député et il présidera l'assemblée nationale de 2002 à 2007. Son parti, le RPM, était majoritaire (en nombre de députés). Au cours du même scrutin, l'Adema, ancien parti au pouvoir et anciennement majoritaire à l'assemblée, perd une trentaine de sièges. Dioncounda Traoré est éliminé par décision de la Cour. Durant la première législature du mandat du président Amadou Toumani Touré, le pays est gouverné par consensus. Les trois

4

candidats arrivés en tête lors de l'élection présidentielle filent « le parfait amour ». Le challenger du Président élu est bombardé président de la Commission de l'UEMOA. Tous les opposants de l'ère Konaré participent à la gestion du pouvoir. Le climat social est propice aux réformes mais pourtant rien n'est entrepris dans ce sens par les acteurs politiques.

En 2007, les élections présidentielles sont contestées. Dioncounda est élu député, IBK est réélu, mais son parti perd la majorité au profit de l'Adema. Dioncounda devient alors président de l'assemblée nationale, puis président de la Transition. Le tonitruant Oumar Mariko siège à l'assemblée nationale, depuis 2002, soit trois mandats d'affilée. Qu'a-t-il initié ? Pourquoi le législateur malien est-il incapable de corriger cette injustice, dont lui et lui seul est le responsable ? C'est l'assemblée nationale qui adopte la loi organique, et les dispositions qui octroient à la Cour le pouvoir d'annuler partiellement les voix et de réajuster les résultats émanent non pas de la constitution mais bel et bien d'une loi organique donc du législateur. Alors par déduction logique, les premiers coupables désignés ceux sont tous les députés qui ont siégé à l'assemblée nationale de 1997 à 2020. **La vérité est que tous les partis politiques connaissent les conditions d'invalidation des résultats d'un bureau de vote. Ce sont eux qui jouent avec le peuple.**

Autres coupables, l'administration, le gouvernement en tête. Comment comprendre que depuis l'avènement de la démocratie, les seules élections qu'il convient de considérer comme crédibles et transparentes que le Mali ait réussi à organiser soient celles de 1992 ? Ce sont les seules élections qui n'ont pas été suivi d'une crise poste électorale.

Pourquoi n'y a-t-il jamais eu de sanctions contre l'incompétence voire la délinquance électorale des représentants de l'État ? Lorsque les membres d'un bureau de vote sont illégalement remplacés, il y a forcément un donneur d'ordres et l'acte est prémédité car les auteurs savent à l'avance que dans ces bureaux de vote, ils ne sortiraient pas vainqueur. Pourquoi ce coupable ne répond-t-il pas de ses actes devant les tribunaux ? Le préfet qui constate que, sous son commandement, la loi électorale a été bel et bien violée, qui ne parvient pas à situer les responsabilités, identifier et poursuivre les coupables, devrait lui-même être poursuivi pour faute professionnelle et radié de l'administration. Mais lorsque l'impunité est érigée en règle de fonctionnement de l'administration, comme de la société malienne, il va sans dire que le juge constitutionnel va hériter des situations découlant de la délinquance des acteurs politiques et de l'incompétence de l'administration. Puisque personne ne s'assume, le dernier mot revient au juge constitutionnel qui applique la loi dans toute sa rigueur.

Parmi les autres coupables, j'insiste sur la responsabilité des médias. Cela fait vingt-huit ans qu'ils se font l'écho des prétendues victimes du système et contribuent, de ce fait, aux lynchages orchestrés contre les princes du jour et les membres de la Cour. Or, en tant que quatrième pouvoir de la démocratie, ils ont le devoir, l'obligation absolue, d'attirer l'attention sur les dysfonctionnements de tous ordres, de dénoncer les dérives du système et d'interpeller les responsables. C'est ce qu'attendent d'eux les citoyens.

Pour finir, la Cour loin d'être- qui n'est pas blanche comme neige - devra mettre l'accent sur une pédagogie qui rassurerait le citoyen et lui redonnerait confiance dans le pouvoir des urnes. Elle a le devoir, à travers ses copies silencieuses, d'imposer aux pouvoirs, exécutif et législatif, les réformes devant assainir le processus électoral et atténuer le contentieux électoral. La cassure est profonde.

## **Mes Recommandations**

- Afin d'apaiser le climat social largement dégradé, les acteurs politiques, quels qu'ils soient, n'ont plus d'autre choix que de consentir des sacrifices. Pourquoi ne pas transformer ce qui reste du deuxième quinquennat d'Ibrahim Boubacar Keïta en une transition démocratique et consensuelle de trois ans ? Tentons-le : mettons en place un gouvernement de transition composé exclusivement de technocrates, excluant tous les partis politiques, mais incluant les autres acteurs sociaux.

- - Former une assemblée constituante avec l'ensemble des candidats à l'élection législative arrivés premier et second au premier tour. Nous aurions une assemblée constituée de 294 députés pour un mandat qui expirerait en même temps que celui du président de la République. Réduire de moitié les indemnités des députés pour faire face à la prise en charge financière de cette assemblée.
- - Confier au gouvernement de transition et à la nouvelle assemblée reconstituée trois missions essentielles :
  - ❖ Négocier la paix avec les groupes armés non-signataires de l'Accord d'Alger pour la paix et la réconciliation, et obtenir la libération du chef de file sortant de l'opposition.
  - ❖ Doter le pays d'une nouvelle constitution, par référendum, avec des institutions fortes et des lois plus rigoureuses et plus contraignantes pour tous les acteurs.
  - ❖ Organiser des élections générales en 2023 et transmettre la gestion du pays à un pouvoir démocratiquement légitimé, reconnu par tous.

- Les partenaires sociaux devraient faire l'effort d'accepter un moratoire sur toutes les revendications en cours, jusqu'à l'élection des nouveaux dirigeants.

Makanfing Konaté,

Journaliste diplômé en sciences politiques

Paris, le 3 mai 2020

# Promo Box Wifi 4G

**Malitel**  
Proche de vous



Jusqu'à 32 appareils  
connectés en simultané

15 Go  
offerts

-50%  
sur les frais de  
la Box



**Jusqu' au 31 mai 2020**

De l' Internet très haut débit à domicile à partir de **9 500 FCFA/mois**  
avec des forfaits allant **jusqu'à 100 Go\***

Rendez-vous dans nos agences.

service client : 6700

[www.malitel.ml](http://www.malitel.ml)

[www.facebook.com/malitel.official](https://www.facebook.com/malitel.official)

## Karité : Un facteur d'atténuation du changement climatique

L'Alliance globale pour le karité et l'organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), bureau régional pour l'Afrique, ont publié une étude sur le potentiel du karité dans l'atténuation du changement climatique en Afrique de l'Ouest. Publiée sur le site de l'Alliance le 28 avril, elle révèle qu'à l'heure actuelle la chaîne de valeur du karité fixe 1,5 million de tonnes de CO<sub>2</sub> chaque année en Afrique occidentale. «

La filière karité, principal moteur de fixation de carbone favorable aux pauvres en Afrique de l'Ouest », évalue la contribution du karité à l'atténuation du changement et à la résilience climatiques et à l'économie.

Ainsi, l'augmentation de la population d'arbres de 7 millions par an sur 14 ans porterait le CO<sub>2</sub> fixé à environ 9 millions de tonnes par an, avec un impact total de 180 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> sur 20 ans. «

La valeur actuelle nette de cet investissement est de 1,9 milliard de dollars US, ce qui se traduirait par un rendement interne de 100% en tenant compte des investissements publics et privés.

La chaîne de valeur du karité est une activité essentielle de génération de revenus pour les femmes des zones rurales. En 2018, chaque journée de travail avait généré 1,9 dollar de valeur ajoutée pour elles.

L'amélioration de la productivité des collectrices et l'agrandissement des parcs pourraient augmenter le revenu brut par collectrice à 167 dollars US par an, soit 2,30 USD par jour de travail, compte tenu de la saisonnalité.

■ **Fatoumata MAGUIRAGA**





## Enquête Covid-19 au Sénégal : Quand l'Institut Pasteur monopolise les tests et pose un problème de souveraineté nationale

L'Institut Pasteur effectue quasiment 100% des tests liés au virus du Covid-19 au Sénégal. Un monopole qui agace voir même qui menace la souveraineté nationale. Une enquête réalisée par Thioro Sakho et Babacar Touré (Kaolack) pour SeneNews. Deux mois déjà que la pandémie du covid-19 fait des ravages dans le continent africain. Le Sénégal a atteint la barre des 1000 cas, et est dans une phase ascendante de la propagation du virus. Et, en suivant la courbe épidémiologique, le nombre de cas sous traitement dépasse de loin celui de guéris. Le covid-19 freine ainsi l'élan des uns, aggrave la situation des autres et remet en cause les efforts de tous. De plus, il soumet à rude épreuve les systèmes nationaux de santé publique déjà vulnérables.

Ainsi, le constat est le même à travers le monde, chercheurs, décideurs, acteurs de tous ordres se mobilisent pour explorer les pistes de solutions. Dans cette lutte, la rapide propagation du virus du Covid-19 est un facteur aggravant de la situation. Transmis d'homme à homme, le Covid-19 se révèle donc comme une véritable menace pour la race humaine.

L'augmentation des tests reste donc la meilleure solution pour détecter et prendre en charge à temps les malades du covid-19. Seulement, au Sénégal, malgré qu'il y ait de nombreux instituts aptes à faire les tests, l'Etat a donné le monopole à l'institut Pasteur. Ce qui fait l'objet de protestation et de remise en question de la souveraineté et de l'efficacité d'une telle méthode. Dans cette enquête menée par SeneNews, des experts ont tenté de donner des réponses quant aux interrogations des tests orientés majoritairement à l'institut Pasteur.

Le Ministère de la Santé et de l'Action sociale a considérablement augmenté les tests des examens virologiques depuis quelques jours. Si l'on se fie aux communiqués n° 51 et 52, le nombre de dépistage du covid-19 a grimpé à plus de 400 par jour. Le constat est le même, l'augmentation des tests effectués s'est accompagnée d'une augmentation du nombre de nouveaux cas positifs : cas contact et cas issus de la transmission communautaire. Seulement, la majorité de ces tests est faite toujours à l'institut Pasteur. A ce jour, sur 12331 tests effectués plus de 10 000 ont été fait par

l'Institut Pasteur et les 2000 par l'Institut de Recherche en Santé, de Surveillance Épidémiologique et de Formation (IRESSEF), dirigé par le Docteur Souleymane Mboup. Ce qui soulève un certain nombre de questions sur la capacité et la possibilité des instituts sanitaires sénégalais à faire ces tests.

À ces interrogations, SeneNews a interpellé le Docteur Cheikh Sadibou Sokhna. À suivre le Directeur des recherches à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), le laboratoire a la capacité de faire quotidiennement plus de 500 tests. Seulement, la validation du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale bloque toute initiative.

En effet, développe le chef d'équipe hospitalier à l'université de Marseille dirigé par le Pr Didier Raoult, « nous sommes capables de faire les mêmes tests que l'Institut Pasteur. Depuis le 20 avril, nous en avons informé les autorités compétentes de la Santé. Mieux, depuis un mois, nous en avons parlé au Professeur Souleymane Mboup de l'IRRESEF, avec qui nous collaborons beaucoup, il a même avisé la Direction des Laboratoires du Sénégal ».

Cependant, malgré les démarches avancées

par l'IRD, l'Etat a seulement impliqué dans le dispositif de tests du Covid-19 l'Institut Pasteur (majoritaire) et l'IRRESEF (minoritaire). Ce qui n'est pas judicieux pour Docteur Serigne Falilou Samb, Secrétaire général de l'association des cliniques privées du Sénégal. « L'Institut Pasteur n'est pas le seul capable de faire ces tests. Et si on parle de capacités, l'IRRESEF peut faire beaucoup plus de tests que l'Institut Pasteur. Il y a aussi l'IRD ainsi que d'autres laboratoires sénégalais qui sont habilités à faire les tests du covid-19 », a souligné le manager de la clinique Louis Pasteur de Rufisque.

Membre de l'ordre des médecins, Dr Serigne Falilou Samb affirme avec conviction que « les autres instituts sanitaires sénégalais peuvent bel et bien faire ces tests du coronavirus. La possibilité est là. Et même au-delà des tests, dans le cadre du processus de prise en charge de cette maladie du covid-19, les médecins privés sont complètement mis entre parenthèses ».

Toutefois, se questionne le vice-président des médecins privés du Sénégal : « Pourquoi l'Institut Pasteur et non pas les autres instituts sanitaires » ?

Une réponse qui reste en suspens. Puisque la seule voix autorisée qui est le Ministère de la Santé ne communique pas sur ces allégations. Dans sa quête perpétuelle de réponse, SeneNews a maintes fois essayé d'entrer en contact avec les agents du ministre Abdoulaye Diouf Sarr, mais ces questions restent sans réponse. Ce qui accentuent d'ailleurs les interrogations et poussent certains Sénégalais à exiger du ministère de la Santé des éclaircissements sur ce choix de monopolisation des tests par l'Institut Pasteur.

« Le choix de donner le monopole des tests du covid-19 à l'Institut Pasteur est anti-démocratique », a proclamé Abdoulaye Seck, chargé de la communication du Front pour une révolution anti-impérialiste populaire et panafricaine (FRAPP/ France Dégage).

Rappelant l'historique de cet institut sanitaire, M. Seck enseigne que « initialement l'Institut Pasteur était présent dans beaucoup de pays africains lors de la colonisation. Donc, après la colonisation aussi, beaucoup de pays africains ont eu à nationaliser l'Institut Pasteur. Ce qui n'est pas le cas du Sénégal. Donc, jusqu'à présent, l'Institut Pasteur fait partie des maillons de la France-Afrique. Parce que

l'on ne peut pas se permettre de dépendre d'un laboratoire qui appartient à la France pour pouvoir faire nos recherches scientifiques. Et de surcroît, ce laboratoire qui est un laboratoire qui fait partie des instruments du néo-colonialisme ».

Le chargé de la communication de Frapp/France Dégage poursuit « concernant la gestion de la crise relative à la pandémie du Covid-19, nous avons constaté que sur 11 032 tests, 10 300 ont été faits par l'Institut Pasteur et le reste par l'IRRESEF du professeur Mboup. Alors que ce dernier avait déclaré qu'il pouvait faire plus de 10 000 tests par jour. Aussi, l'IRD du professeur Sokhna a déclaré qu'il peut faire 500 tests par jour. En plus des cliniques privées qui peuvent faire des centaines de tests par jour. Donc, pourquoi l'Etat se limite exclusivement à l'institut Pasteur ? Il y a une grande interrogation et nous le Frapp nous pensons que c'est anti-démocratique ».

Entre-temps, et devant les conséquences de la pandémie sur le tissu économique sénégalais, le gouvernement a décidé de débloquer une aide de près de 361 millions de nos francs en faveur des Instituts et districts concernés. À cela vient s'ajouter les coûts des tests. Cela fait maintenant deux mois, jour pour jour que les tests se font dans les deux instituts précités. Et, même si le gouvernement ne communique pas sur ce point, les examens virologiques ne sont guère gratuits. Même si le Directeur des recherches à l'IRD avance que « comme nous sommes une structure de recherche, nous faisons gratuitement les tests ». Pour la réalisation de ces tests, Docteur Cheikh Sadibou Sokhna sollicite de l'Etat « des réactifs, des consommables et du matériel de protection, comme il le fait avec les autres laboratoires ». Avec ce matériel, garantit le Directeur des recherches de l'IRD, « nous pouvons assurer le reste ». Mieux encore informe Dr Sokhna « en plus du dépistage, nous pouvons accompagner le Ministère avec des projets de recherches sur le long terme ».

À mesure que le taux d'infection augmente, les hôpitaux sont saturés. Alors que les pays européens prennent des mesures de plus en plus contraignantes pour lutter contre la pandémie du covid-19, le Sénégal qui est dans une pente dangereuse a mis entre parenthèse ses cliniques privées au détriment de l'Institut Pasteur. Une situation qui, non seulement paralyse une partie du système sanitaire privé

mais aussi engendre une baisse considérable du chiffre d'affaires des Instituts privés du Sénégal.

En conséquence, les premiers impactés de la pandémie du covid-19 sont pour Dr Serigne Falilou Samb « les médecins privés ». « Même au niveau de la liste des impactés élaborés par le gouvernement, les médecins privés ne sont pas bannis. Pour les indemnités aussi, l'enveloppe des 361 millions FCFA est destinée essentiellement aux districts. Ni le parapublic ni le privé n'ont été indemnisés », précise le Secrétaire général de l'association de cliniques privées du Sénégal. Plus grave encore insiste Dr Samb, membre de l'ordre des médecins du Sénégal, « actuellement, nous avons perdu les 2/3 de notre chiffre d'affaires. Les gens ne viennent plus à l'hôpital. Aussi, ceux qui ont des maladies chroniques peuvent être impactés, car ces personnes vulnérables ne viennent plus dans nos cliniques ».

La pandémie du Covid 19 a pris les proportions d'un phénomène sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Jamais une crise sanitaire ne s'est propagée avec une telle violence affectant non pas un pays, une région mais tous les continents. Nathan Belete, le Directeur des opérations de la Banque mondiale pour le Sénégal avait déclaré que « le Sénégal a bâti sa riposte contre le Covid-19 sur l'expérience acquise ces dernières années pour enrayer les épidémies grâce à des mesures rapides de dépistage et de réaction ». Cette stratégie ne s'avère pas être efficace quant à la propagation du covid-19. Dr Falilou Samb propose des stratégies plus efficaces : « La seule stratégie qui vaille est de faire des tests massifs et ciblés. Il faut que l'on change de stratégie de cette guerre asymétrique qu'on est en train de faire contre le virus. Nous devons passer à la stratégie offensive ou nous allons traquer le virus et le bouter hors de notre pays ».

Le Directeur des Recherches de l'IRD abonde dans le même sens en rappelant que « la stratégie adoptée par le ministère de la Santé avait des limites. Nous avons toujours cru qu'il fallait commencer au minimum avec 1000 tests par jour pour avoir une idée claire de la pandémie. Aujourd'hui, nous avons constaté que l'augmentation des tests a révélé que nous avons un plus grand nombre de malades surtout les cas communautaires qui ne cessent de croître ».

Néanmoins, l'épidémiologiste préconise en-

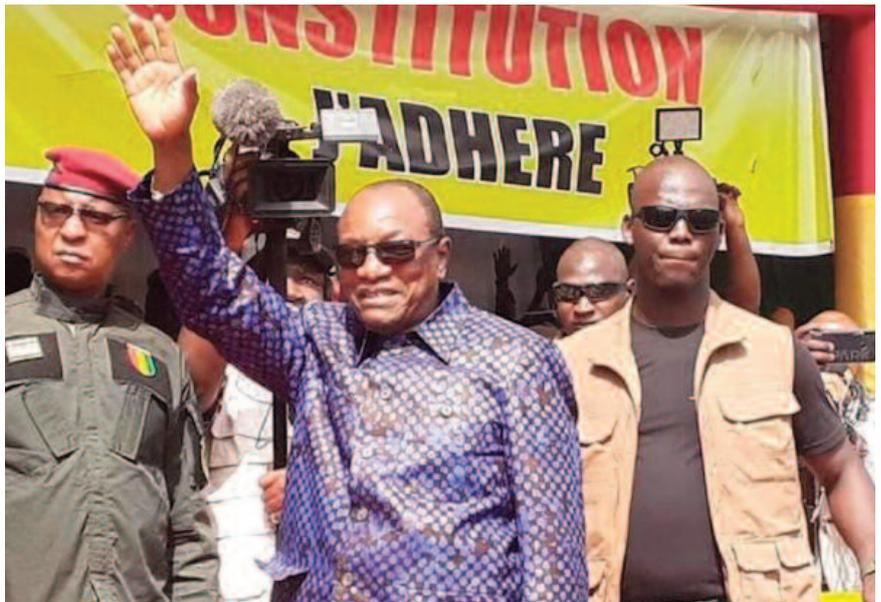
core des tests massifs au niveau de toutes les localités où le virus a circulé notamment à Dakar, Touba, Louga, où foisonnent les cas communautaires souvent asymptomatiques et propagateurs de la maladie. « Pour traquer et dénicher les cas communautaires, nous devons allier les tests sérologiques et ceux moléculaires. Il faut cibler les quartiers, les villes où ils ont été déjà repérés pour y effectuer des tests massifs. Comme ça, nous aurons une idée claire de 3 groupes, celui des cas positifs à isoler et à traiter pour stopper la propagation du virus, celui des cas négatifs qui vont continuer à porter le masque et observer les gestes barrières, et un troisième groupe d'infectés mais déjà immunisés, qui a déjà développé des anticorps », conseille le biologiste.

Pour arriver à bout du Covid-19, les mesures d'hygiène édictées doivent être respectées par la population. Mais les réponses sur le choix de l'Institut Pasteur et les couts des examens des tests virologiques doivent également être mises au point. C'est ce sur quoi le Frapp a mis l'accent, «il faut faire savoir à la population que ce test du covid-19 n'est pas du tout gratuit. Il a un coût. Le gouvernement débourse un montant pour ces tests. Et ce montant est prélevé sur l'impôt du contribuable. Les citoyens ont le droit à l'information. Les sénégalais doivent savoir le cout de ces tests et pourquoi l'Institut Pasteur peut polariser la majorité de ces tests. Le Frapp, dénonce depuis le début de pandémie la mainmise et le monopole des tests par l'Institut Pasteur ».

Aussi, souligne Abdoulaye Seck du Frapp «l'association des cliniques privées du Sénégal avait déjà acheté une machine dans le cadre de la lutte contre la tuberculose et cette même machine peut lutter contre la pandémie du covid-19 en faisant des tests massifs ». L'implication des laboratoires nationaux dans le dispositif de prise en charge des tests va permettre aux autorités sanitaires sénégalaises d'augmenter leur rayon d'intervention et d'avoir aussi une stratégie de systématisation par rapport aux contacts.

■ **Enquête réalisée par Thioro Sakho et Babacar Touré (Kaolack)**

## Nouvelle constitution guinéenne : Alpha Condé renforce ses pouvoirs et fragilise le parlement



**L**e verrou sauté au niveau du mandat du président de la République qui a tant fait couler d'encre, de salive et du sang est l'un des changements majeurs intervenus dans la constitution guinéenne, changée lors du référendum controversé du 22 mars dernier. Mais il est loin d'être le seul. Dans le texte adopté lors du dernier référendum, un autre changement non moins important est opéré au niveau du titre V intitulé « des rapports entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif ». Plus précisément quand il s'agit de la dissolution de l'Assemblée nationale.

Pour rappel, dans l'ancienne constitution, selon l'article 92, « en cas de désaccord persistant entre le président de la République et l'Assemblée Nationale sur des questions fondamentales, le président de la République peut, après avoir consulté le président de l'Assemblée nationale, prononcer la dissolution de celle-ci. »

Seulement, « la dissolution ne peut être prononcée avant la troisième année de la législature ». Et mieux, « si celle-ci (élection ndlr) renvoie à l'Assemblée nationale une majorité

de députés favorables à la position adoptée par l'ancienne majorité sur la question qui a provoqué la dissolution, le président de la République doit démissionner ». Et « en cas de désaccord entre le président de la République et l'Assemblée nationale avant la troisième année de législature, la Cour constitutionnelle peut être saisie par le président de l'Assemblée nationale ou par un dixième des députés... »

Au contraire, dans l'actuelle constitution, le Président de la République a plus de liberté, pour ne pas dire toutes les libertés. Tout au moins, il n'a pas besoin de précautions pour dissoudre le parlement si nécessaire. Son article 102 lui simplifie voire banalise la procédure. « En cas de désaccord persistant entre le gouvernement et l'Assemblée nationale sur des questions fondamentales, le président de la République peut, après avoir consulté le président de l'Assemblée nationale, prononcer la dissolution de celle-ci... »

De quoi calmer certains appétits et renforcer encore plus l'Exécutif devant le Parlement nettement fragilisé.

## Coronavirus en France : Macron ne partage la vision de son Premier ministre sur l'«écroulement économique»

**E**n visite dans une école des Yvelines, Emmanuel Macron s'est désolidarisé des propos de son Premier ministre sur un «risque d'écroulement économique». Quelques heures plus tard, Édouard Philippe a pourtant réutilisé un vocabulaire semblable à l'Assemblée nationale.

Le Président et le Premier ministre semblent partager deux visions différentes de l'avenir économique du pays, à en croire les déclarations faites ces derniers jours.



## Déconfinement : les départements différenciés en «vert» et «rouge» pour le 11 mai, annonce Philippe

**E**n effet, en déplacement ce mardi 5 mai dans les Yvelines, Emmanuel Macron a été interrogé sur un «risque d'écroulement économique», propos récemment utilisés par Édouard Philippe devant l'Assemblée nationale. Le chef de l'État a dit ne pas utiliser «ces grands mots», présentant une vision plus optimiste de l'avenir.

«Je n'ai pas ces grands mots. Je mesure le choc massif économique. Nous sommes une nation forte. Nous avons cette force et crédibilité car le gouvernement a su mener avec courage depuis trois ans les réformes sur lesquelles je m'étais engagé», a-t-il déclaré dans une interview après sa visite.

Le Premier ministre persiste

Une différence de ton qui s'est encore accentuée dans la journée du 5 mai, lorsqu'Édouard Philippe a de nouveau parlé d'«effondrement de la production» et de «catastrophe sociale» devant l'Assemblée nationale, quelques heures à peine après l'intervention du Président.

«Aussi vrai que nous sommes prudents, nous



ne pouvons pas rester immobiles. Sinon c'est un autre risque auquel nous allons devoir faire face. Celui de très mauvaises nouvelles économiques pour le pays. Celui de l'effondrement de la production. De l'incapacité de la redistribution. D'une catastrophe sociale à la sortie. D'une catastrophe pédagogique», a-t-il affirmé à l'Assemblée.

Une différence de vocabulaire qui vient encore s'ajouter à la cacophonie qui règne dans les hautes sphères de l'État, alors que le Sénat a

rejeté ce lundi 4 mai le plan de déconfinement proposé par le gouvernement.

«Nous sommes sur une ligne de crête. Je préférerais que les choses soient plus simples. Mais elles ne le sont pas simples ! Si nous allons trop vite dans le déconfinement nous risquons de mauvaises nouvelles sanitaires. Et donc je suis prudent», justifie Édouard Philippe

■ Source Sputnik

# Lutte contre le Covid-19 : Les autorités ivoiriennes lancent l'opération "Zéro Covid-19 dans les quartiers défavorisés"



Le Gouvernement ivoirien, à travers le Ministère de la Ville, a procédé, le lundi 04 mai 2020, à la remise de kits sanitaires et de vivres aux populations du quartier Sante 3 de la commune d'Attécoubé.

Le Gouvernement ivoirien, à travers le Ministère de la Ville, a procédé, le lundi 04 mai 2020, à la remise de kits sanitaires et de vivres aux populations du quartier Sante 3 de la commune d'Attécoubé. Cette action qui s'inscrit dans la lutte contre la propagation du Covid-19 dans les quartiers défavorisés, s'est déroulée sur l'espace « Kourba » dudit quartier.

Pour Moumouni Sylla, Directeur de Cabinet, représentant le Ministre de la Ville, le Gouvernement est mobilisé pour faire face à la pandémie planétaire qui remet en question la résilience des villes et des quartiers en imposant une distanciation sociale et spatiale presque jamais vécue. « Nos villes, et principalement la ville d'Abidjan avec une population estimée à 6,5 millions d'habitants, dont 1,5 millions vivant dans les quartiers défavorisés, sont atteintes dans leurs habitudes et sont victimes des effets néfastes de cette pandémie.

Face à une telle situation, c'est par l'unité et la solidarité que nous pourrions nous en sortir » a-t-il déclaré.

C'est cette volonté qui a poussé le Ministre François Albert Amichia à initier l'opération « Zéro Covid-19 dans les quartiers défavorisés ». Cette démarche vise à sensibiliser et à soutenir les populations vivant dans ces quartiers. « Notre présence ici, est le témoignage de la solidarité gouvernementale et le gage que l'Etat ne vous a pas abandonnés. Avec le Conseil municipal de la commune d'Attécoubé, nous nous battons pour vous sécuriser et vous préserver également de cette pandémie. Pour ce faire, nous sommes venus avec des kits sanitaires mais également avec des vivres. Sachez que le Ministre François Albert Amichia entend faire en sorte que le Covid-19 ne descende pas dans les quartiers défavorisés » a-t-il indiqué avant d'assurer que l'opération « Zéro Covid-19 » se poursuivra, dans les jours à venir, dans les 135 quartiers défavorisés du District d'Abidjan.

Bien avant lui, Droh Alphonse, 1er Adjoint au Maire, représentant le Ministre Claude Paulin

Danho, Maire de la commune d'Attécoubé, a traduit toute la gratitude des autorités municipales ainsi que celle des populations à l'endroit des donateurs. Pour lui, depuis le déclenchement de cette crise sanitaire, toutes les forces vives de la commune ont été associées en vue d'organiser au mieux la riposte contre la propagation du Covid-19. « Le geste que vous posez aujourd'hui en faveur des populations du quartier Sante 3, est un acte de haute portée sociale. Au nom du Ministre Claude Paulin Danho, je tiens à vous remercier » a-t-il déclaré.

Des kits sanitaires et des vivres d'une valeur de 10 millions ont été offerts aux populations du quartier Santé 3. Les représentants des veuves, des chefs religieux, des chefs coutumiers et des responsables des 25 comités de gestion des quartiers, ont témoigné leur reconnaissance à l'endroit du gouvernement ivoirien.

■ R. K.

## Samuel Eto'o : "Le Cameroun a déjà tout pour abriter une CAN"

Sur RFI, Samuel Eto'o s'est exprimé sur la crise sanitaire que traverse la planète avec le coronavirus. La légende camerounaise qui reste toujours au contact du football indique que la Confédération africaine de football travaille à la reprogrammation du Championnat d'Afrique des nations et à la prochaine CAN prévue au Cameroun en 2021.

« Avec ce qui s'est passé, on a compris qu'il n'y a rien de plus important que les gens qu'on aime vraiment. La famille, certains amis, il n'y a rien de plus important que cela », avoue Samuel Eto'o dans un entretien donné à RFI. Mais l'ancien international camerounais reste encore un acteur dans le monde du football notamment en tant que conseiller du président de la Confédération africaine de football (CAF). A ce titre, Samuel Eto'o indique que la CAF travaille actuellement à la reprogrammation du Championnat d'Afrique des nations qui devait avoir lieu au Cameroun en mars et qui a été reporté pour cause de pandémie du coronavirus et sur la Coupe d'Afrique des nations 2021, prévue en janvier prochain, qui risque d'être aussi reportée.

« Le Cameroun, c'est un pays unique, c'est un pays de football »

« La Confédération africaine de football est une institution sérieuse. Et depuis, elle ne travaille que sur cela », assure l'ancien joueur de Barcelone. Selon Eto'o, même si la CAN est repoussée, « la fête sera toujours belle ». « Le Cameroun, c'est un pays unique, c'est un pays de football. Le seul regret que je peux avoir, c'est de ne pas pouvoir participer à cette fête comme joueur de football. On a pu constater avec beaucoup de joie tous les efforts fournis par le gouvernement camerounais et le peuple camerounais en donnant à tous les sportifs, aux amoureux du ballon rond des stades dignes des stades de l'Europe », avance-t-il.



« On n'a rien à envier aujourd'hui à certains pays européens. Aujourd'hui, mes jeunes frères ont ces outils-là. Nous allons tout faire pour qu'ils soient prêts à nous offrir l'une des plus belles coupes d'Afrique jamais organisées. Mais celle qui est belle pour nous, sera

celle que nous allons gagner », explique Samuel Eto'o. « Le Cameroun sera prêt pour la CAN. Le Cameroun a déjà tout pour abriter une CAN », conclut-il.

■ Source: RFI



## **Bélier (21 mars - 19 avril)**

Vous aurez une organisation bien ficelée, mais elle risquera d'être mise à mal par des imprévus. Certaines complications pourraient bien vous faire stagner ou même reculer des projets qui vous tiendront à cœur. Prenez votre mal en patience.

Auriez-vous soudainement des oursins dans le portefeuille ? En tout cas, vous ne sortirez pas facilement vos euros, s'il n'y a pas un caractère d'urgence dans vos dépenses. Quant à vous demander une aide financière, mieux vaudra ne pas tabler là-dessus.



## **Taureau (20 avril - 19 mai)**

Ami Taureau, vous disposerez d'un énorme potentiel que vous mettrez au service des personnes qui travailleront avec vous... Vous ne perdrez pas votre temps à poursuivre plusieurs buts à la fois. Votre objectif ? Ne pas rester en bas de l'échelle !

Comme la phrase d'une célèbre chanson, vous vous direz : ça ira mieux demain... Pourtant, vous devriez vous occuper de votre situation financière maintenant, pour ne pas dire tout de suite ! Il y a le feu dans la maison, en l'occurrence dans votre trésorerie.



## **Gémeaux (20 mai - 21 juin)**

Il faut travailler pour des collègues absents. Une désorganisation au travail reste importante. Heureusement, vous prenez les choses avec humour ! La journée risque d'être fatigante ! Votre surcharge intellectuelle avec le travail réduit votre concentration !

La gestion du budget reste difficile. Vous dépensez beaucoup dès que l'argent entre. Il faut compter sur des frais supplémentaires. La décoration et la garde-robe sont vos deux principales dépenses ! Vous le faites avec plaisir et sans aucun regret !



## **Cancer (21 juin - 21 juillet)**

Mars vous donne l'aptitude pour prendre des initiatives, et profiter de la spontanéité de votre imagination. Ne bloquez pas vos aptitudes instinctives, faites-en bon usage, et mettez de côté l'impatience et la nervosité qui pourraient se faire ressentir.

Des excès en tout genre sont fortement à prévoir aujourd'hui, et les folles dépenses en font partie ! Soyez bien vigilant et tentez de contrôler au mieux votre porte-monnaie, les tentations vous guettent, la démesure est à l'ordre du jour !



## **Lion (22 juillet - 23 août)**

Uranus en maison X vous donnera une nouvelle énergie au travail. Vous vous fixerez de nouveaux objectifs, adopterez des méthodes innovantes. Évitez de vous emballer, balisez votre zone d'intervention et faites valider toute décision importante.

La conjonction astrale vous sera favorable si vous avez une demande financière particulière. Vous obtiendrez assez facilement un crédit ou recevrez un accord pour une prime, une allocation. En aucun cas, vous ne prendrez de risques exagérés.



## **Vierge (23 août - 23 septembre)**

Dans l'exercice de votre activité professionnelle, vous aurez de plus en plus de mal à respecter les règles du jeu. En effet, ami Vierge, ne s'agissant pas de votre propre entreprise, vous traînez des pieds lorsqu'il faudra résoudre un problème.

Un démêlé financier produira le même effet qu'un caillou dans une chaussure... Gênant et pressé de s'en débarrasser au plus vite ! Malheureusement, Mercure ne l'entendra pas de cette oreille. En effet, cette planète fera traîner les choses en longueur...



## **Balance (23 septembre - 22 octobre)**

Votre poste est en pleine évolution. La stabilité est au rendez-vous, mais l'ambition est grande. Vous désirez gravir les échelons. Faites doucement, car des rivalités existent. Des collègues voient la même place. Des jalousies couvent entre collaborateurs.

Vous gérez parfaitement bien les finances. Malgré des frais qui sont importants ! Il faut revoir votre gestion matérielle. Elle est peut-être au-dessus de vos moyens. Dans les sorties, vous risquez de flamber l'argent ! Votre salaire reste stable.



## **Scorpion (23 octobre - 22 novembre)**

Essayez de calmer votre tempérament bougon et dans la mesure du possible, ne faites pas votre tête brûlée ! Il se peut que de belles opportunités s'offrent à vous au niveau professionnel. Vous pourriez retrouver votre beau sourire, restez positif !

Attention, gare aux dépenses ! Le carré Lune/Jupiter du jour incite à toute sorte d'excès, en tout genre, et les folies financières ne font certainement pas exception ! L'insouciance ressentie pourrait vous nuire dans ce domaine, la tentation est grande !



## **Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)**

Sans vous attendre à des difficultés majeures, préparez-vous à de nombreuses tracasseries, qui tendront à se succéder et qui ne vous donneront pas de répit. C'est la raison pour laquelle vous devez vous organiser et prendre votre mal en patience.

Sous la haute protection de Jupiter progressant dans votre secteur argent, vous serez rassuré sur la bonne garantie de vos gains ou de vos revenus. Pour autant, le gaspillage ne sera pas à l'ordre du jour. Vous devrez continuer à vous serrer la ceinture.



## **Capricorne (21 décembre - 20 janvier)**

Aujourd'hui, les soucis de vos collègues ne seront pas votre souci, mais alors pas du tout, même si vous en êtes pourtant la cause ! En effet, que votre dossier soit erroné, incomplet ou mal ficelé, vous vous en moquez comme de l'an quarante...

En ne mettant pas assez le nez dans vos comptes, vous pourriez vous retrouver sans mutuelle, par exemple ! En effet, les prélèvements refusés ne vous feront pas réagir, pas plus que les courriers qui vous seront adressés... Un laxisme général !



## **Verseau (20 janvier - 19 février)**

Un appui se trouve dans votre entourage. Il peut s'agir d'un collaborateur. Ce dernier valide votre travail. Il vous remarque et cela vous ravit. Si vous devez négocier le salaire, placez-vous ! Commencez à vous vendre auprès d'un chef. Ne restez pas discret.

Vous attendez d'avoir plus d'argent avant de dépenser. Les économies sont faites avec du bon sens. Il est utile de rester zen. Des articles pour le sport vous attirent. Dans l'ensemble, vous êtes assez sage. Vous attendez une augmentation avant de dépenser.



## **Poisson (19 février - 21 mars)**

Vos actes et votre comportement paraissent irrationnels, vous semblez faire n'importe quoi et n'importe comment. Vous prenez même des risques inconsidérés ! Votre attitude n'a pour conséquence que de vous démoraliser davantage ! Reprenez-vous.

Des désagréments peuvent se produire. Des dépenses trop importantes ont pu avoir lieu, et ainsi provoquer une réaction peu sympathique de votre banquier. Ou alors des frais imprévus surviennent, et vous prennent au dépourvu. Des nouvelles pas très agréables !

# UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

## Filiales



**BDU - BF**  
BURKINA FASO



**BDU - CI**  
CÔTE D'IVOIRE



**BDM FRANCE**  
FRANCE



**BDU**  
BANCO DA UNIÃO  
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

[www.bdm-sa.com](http://www.bdm-sa.com)

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



**BDM SA**